

PRECARITE : il faut créer  
ça suffit ! des Emplois

# Rapport d'activités 2011-2014

# L'enseignement agricole



La revue de l'enseignement  
agricole et maritime

Enseignement technique - Enseignement supérieur  
Formation professionnelle

Supplément au n° 361  
Février 2014

snetap  
FSU



## 27<sup>e</sup> Congrès du SNETAP-FSU

# Adoption du rapport d'activités 2011-2014

La vie démocratique d'un syndicat passe par la consultation des adhérent(e)s ainsi appelé(e)s à :

- Élire ses représentant(e)s au sein de l'organisation,
- Voter sur le rapport d'activité, avant chaque congrès, rapport qui retrace l'activité du syndicat depuis le congrès précédent.

Jusqu'à présent l'élection des secrétaires catégoriel(le)s, l'approbation du rapport d'activité et du rapport financier se faisaient également à l'occasion du congrès.

Depuis le congrès de Melle, il y a 3 ans, des modifications sont intervenues :

- conformément à la loi sur la transparence financière, les comptes, le rapport du commissaire aux comptes et l'affectation des résultats sont désormais adoptés par le conseil syndical national qui précède le congrès. Ils sont publiés annuellement au journal officiel de la République Française et le rapport financier est intégré au présent rapport d'activités.
- depuis l'évolution statutaire qui a acté le passage de 2 à 3 ans de nos congrès nationaux, nos secrétaires catégoriel(le)s sont élu(e)s un an avant le congrès.

Le congrès d'Arras, comme à l'habitude, se prononcera en revanche sur le choix de nos élu(e)s de secteurs.

Vous êtes donc appelé-e-s à vous prononcer par vos votes sur le rapport d'activité du Bureau National pour la période 2011-2014 publiés dans ce supplément (voir modalités de vote en dernière page).

Alors merci de voter en nombre sur le rapport d'activité de notre syndicat !

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr) - [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr) - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : février 2014 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.



**Analyse  
générale** ..... 3

**Rapport d'activité  
vie syndicale** ..... 25

**Rapport d'activité  
politique  
scolaire** ..... 7

**Rapport  
financier** ..... 33

**Rapport d'activité  
pédagogie  
& vie scolaire** ..... 13

**Comptes  
de résultat** ..... 35

**Rapport d'activité  
corporatif** ..... 19

**Modalités  
de vote** ..... 36





# Analyse générale

## En Europe et en France, la poursuite d'une politique libérale qui pénalise la croissance, l'emploi et le progrès social

La période 2011/2014 a été marquée par les élections, présidentielles puis législatives, qui ont vu la couleur du gouvernement changer. On aurait pu s'attendre, au regard du slogan de celui qui n'était alors qu'un candidat (le changement, c'est maintenant) à de nouvelles orientations politiques, plus tournées vers l'amélioration sociale en direction des salariés, des services publics en général et de l'École en particulier.

Pourtant le premier acte politique du nouveau gouvernement sorti des urnes au printemps 2012 a été la ratification du traité européen (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) issu des accords Sarkozy/Merkel, qui instaurait la « règle d'or », disposition qui limite à 0,5 % le déficit des États. C'est elle qui a conduit la Commission Européenne à imposer, par exemple, à la Grèce des régressions sociales sans précédent (diminution du salaire des fonctionnaires, recul de l'âge de départ à la retraite, ...).

La politique sociale intérieure de la France a été de la même veine...

Alors qu'il avait combattu la dégradation des retraites imposées en 2010 par le Gouvernement Fillon, qui portait notamment à 62 l'âge légal de départ à la retraite, le Gouvernement Ayrault, aidé en cela par la cau-

tion apportée par certaines organisations syndicales réformistes, s'est empressé, dès son accession au pouvoir, d'allonger jusqu'à 42 ans la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein.

Les négociations entre les partenaires sociaux ont débouché sur deux accords nationaux interprofessionnels (ANI), l'un en janvier 2013 portant sur la flexi-sécurité, l'autre en décembre 2013, portant sur la formation professionnelle. A chaque fois, la satisfaction affichée du MEDEF, le refus de signer ces accords de la part de la première confédération syndicale et la précipitation du gouvernement à les traduire dans la loi en utilisant la procédure d'urgence ne peuvent que nous faire douter de la bienveillance sociale de ces accords. Le premier accord, au prétexte de « sécuriser les parcours professionnels » en améliorant légèrement les conditions d'indemnisation du chômage ou en encadrant mieux le recours au temps partiel, a réduit les droits de la défense des salariés, notamment en réduisant les délais de recours lors d'un licenciement et a permis aux entreprises de déroger aux conventions collectives en matière de temps de travail ou de rémunérations. Le second, en contrepartie d'une amélioration des droits à formation des salariés et de leur « portabilité », a réduit de 0,16 à 0,1 % la contribution des grandes entreprises à la formation de leurs salariés. Il faut ajouter à cela que chacun de ces accords a donné au patronat l'occasion d'extorquer du gouvernement l'engagement de 2 « pactes », de « compétitivité »

en 2013 et de « responsabilité » en 2014, cadeaux respectifs de 20 milliards puis 30 milliards d'euros, sans contrepartie à ce stade, si ce n'est la promesse de « faire des efforts » en termes d'emploi.

Évidemment, il a bien fallu dégager quelque part les sommes destinées à financer ces pactes. C'est d'une part par le biais d'une augmentation de la TVA, impôt le plus injuste, et par ailleurs par une diminution de la dépense publique, pourtant facteur de redistribution des richesses, que le gouvernement a choisi de satisfaire ses engagements.

A chaque étape, la FSU s'est efforcée de construire, avec d'autres organisations syndicales (fédérations ou confédérations), les mobilisations nécessaires (contre l'ANI, la réforme des retraites, l'austérité), tant au niveau national qu'européen. Si ces combats n'ont pas permis de mettre en échec les projets gouvernementaux, ils ont au moins permis d'en limiter la portée.

Cette dégradation de la situation sociale et le creusement des inégalités conduisent nombre de Français à la désespérance et font le terreau de l'extrême droite. Considérant que c'est par la réponse syndicale à ces difficultés sociales qu'il sera mis un frein au développement de ces idéologies, le SNETAP s'est investi dans la campagne initiée par la FSU, la CGT, Solidaires et des syndicats étudiants et lycéens : « Unis contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques », notamment par sa participation aux initiatives régionales et au meeting national du 29 janvier 2014.



## ANALYSE GÉNÉRALE

### Réduire la dépense publique, c'est affaiblir les services publics et fragiliser ses agents

La fonction publique, déjà malmenée par le gouvernement Sarkozy, ne s'est pas vue pour autant épargnée par l'arrivée de François Hollande à la tête de l'État. A l'exception de quelques domaines un peu plus préservés (dont l'éducation), les autres services publics ont vu se poursuivre la politique de suppression d'emplois et donc d'abandon de nombre de leurs missions. La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) instaurée en 2007 dans ce but a continué son œuvre après 2012 sous le nom de MAP (Modernisation de l'Action Publique), avec les mêmes moyens et les mêmes objectifs.

Autre signe du mépris affiché par le gouvernement (ancien ou nouveau) pour la fonction publique, le gel des salaires des fonctionnaires et agents publics, décidé en 2010, a été reconduit quatre années durant et la Ministre de la Fonction publique laisse seulement entendre qu'il pourrait être levé en 2015.

Enfin, sitôt installé, le gouvernement a poursuivi la politique de démantèlement de la Fonction Publique de l'État au bénéfice d'une décentralisation qui accroît toujours plus le pouvoir des Régions et des Métropoles. En matière d'éducation, c'est l'orientation et la formation professionnelle qui ont fait l'objet des attaques les plus marquées. Ainsi, si les Conseillers d'orientation-psychologues (Co-Psy) restent bien personnels de l'Éducation Nationale, affectés dans les établissements scolaires, la responsabilité des services de l'orientation a été transférée aux Conseils régionaux. De même, si le Recteur (ou le DRAAF dans l'enseignement agricole) conserve des prérogatives en matière de définition de la carte des formations professionnelles, le rôle des Régions a été singulièrement renforcé, et la loi de refondation de l'école de la République ne définit pas clairement, en cas

de désaccord entre la Région et l'État, qui a le dernier mot, si ce n'est les contraintes budgétaires.

Dans tous les débats préparatoires aux deux lois (refondation de l'École et décentralisation), le SNETAP et la FSU sont intervenus pour maintenir l'unité nationale du système éducatif. C'est par ailleurs à l'occasion de ces deux lois que le SNETAP a réussi à faire clarifier enfin, depuis le transfert des personnels TOS, la responsabilité des régions en matière de transport pédagogique des élèves de l'enseignement agricole, donnant aux Régions d'une part l'obligation de le financer et d'autre part compétence aux personnels territoriaux pour l'assurer.

Le seul élément positif du projet de loi de programmation et de refondation de l'école de la République a été l'inscription dans ses annexes, de la création programmée de 1000 emplois dans l'enseignement agricole dans les 5 années à venir. Assurément, le travail du SNETAP, du comité de défense de l'enseignement agricole public et l'intervention dans le débat parlementaire de certains de ses membres, n'y ont pas été étrangers.

Par contre, malgré les interventions répétées du SNETAP dans les débats préparatoires à la loi de refondation de l'école, l'enseignement agricole a été tenu à l'écart du rétablissement, à l'éducation nationale, d'une véritable formation initiale des enseignants et CPE, sérieusement mise à mal par la « mas-térisation ». De la même façon, le rétablissement du statut des GRETA à l'éducation nationale a été une occasion ratée de remettre à plat l'organisation de l'appareil public de formation continue, qui aurait pourtant pu permettre de conforter la situation de nos CFPPA. Lorsque le SNETAP a interpellé le Ministre de l'agriculture sur ces deux sujets, ce dernier les a renvoyés à la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Mais lorsqu'il a dévoilé son projet de loi, aucun article ne faisait référence à ces deux sujets attendus.

### Une loi sur l'enseignement supérieur et la recherche dans la droite ligne des politiques précédentes

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, dite « loi Fiorasio », a été promulguée le 22 juillet 2013.

Ce texte de loi s'inscrit dans la suite des lois Libertés et Responsabilités des Universités et Pacte pour la Recherche. Il prolonge la logique de dérégulation et de découpage du service public d'enseignement supérieur et de recherche en 30 regroupements soi-disant autonomes, aux attributions accrues. Ce texte prévoit que les personnels des organismes de recherche nationaux soient placés sous l'autorité des présidents de ces Communautés d'Universités et d'Établissements, s'attaquant délibérément aux statuts des personnels des organismes.

En outre, bien que largement dénoncée par la communauté scientifique, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a fait l'objet d'une défense aussi acharnée que déconnectée des réalités universitaires. Le débat a abouti au maintien, sauf pour le nom, de l'AERES.

Le SNETAP a participé activement à l'intersyndicale et aux collectifs qui se sont créés à l'occasion de ces débats.

Le débat parlementaire de ce projet de loi, renonçant à toute programmation budgétaire, s'est déroulé pendant que les établissements et les laboratoires avaient toutes les peines à joindre les deux bouts. La précarité se développe pendant que les gels d'emplois de titulaires s'ajoutent aux limitations voire aux blocages des promotions des personnels de formation-recherche. Des pans de recherche sont fragilisés, des formations sont menacées de fermeture. La gestion bureaucratique des établissements et laboratoires continue d'écarter de leurs missions des personnels

# Rapport d'activité 27<sup>e</sup> congrès Arras

déjà passablement surchargés. La FSU, partie prenante de l'intersyndicale qui s'est créée, a demandé que des moyens d'urgence soient débloqués.

Dans l'enseignement agricole, le projet de création d'un institut agronomique, vétérinaire et forestier de France est en complète contradiction avec ce projet de loi et risque d'isoler l'enseignement supérieur agricole du dispositif français d'enseignement supérieur et de recherche. Le SNETAP, avec d'autres organisations syndicales a multiplié les interventions auprès des parlementaires pour s'opposer à la création de cet institut, qualifié par le Conseil Économique Social et Environnemental d'« inadéquat et inopportun ».

## Un enseignement agricole public qui continue de faire les frais des choix budgétaires et du manque de courage politique du Gouvernement

Le dernier budget préparé par le gouvernement Fillon a été marqué par la suppression de 280 emplois d'enseignants à la rentrée 2012. Si la première décision de Stéphane Le Foll, tout nouvellement nommé Ministre de l'Agriculture, a été d'en rétablir 50 dans le collectif budgétaire de l'été 2012, les conditions dans lesquelles ont été arrachées ces mesures budgétaires tardives n'ont pas réussi à véritablement améliorer les conditions de la rentrée, sauf à permettre une levée partielle de certains plafonnements ou le déblocage de certaines options facultatives.

Les exercices budgétaires qui ont suivi (2013 puis 2014) n'ont pas compensé les suppressions d'emplois passées. Les créations d'emplois annoncées ont été inférieures aux suppressions subies les années précédentes et ont servi en partie à assurer les obligations de l'État en matière d'accueil des élèves handicapés (AVSI).

Ils n'ont pas non plus rompu avec les politiques précédentes en continuant à épargner, quand ils

ne l'ont pas favorisé, l'enseignement privé.

Concrètement, sur le terrain, cela s'est traduit par le maintien d'une diminution de la dotation globale horaire (DGH) des établissements, de la politique engagée de fermeture de classes, et, symbole de la politique du gouvernement précédent, par la confirmation de la fermeture du site de Lapalisse de l'EPL du Bourbonnais. Ce dossier, emblématique du combat du SNETAP pour le maintien des services publics en milieu rural, a conduit à de nombreuses actions, tant au niveau national (avec notamment l'envahissement du Conseil Régional d'Auvergne et la manifestation à Vichy le 6 mai 2013 qui a réuni 80 personnes), qu'au niveau régional ou local.

Ces insuffisances budgétaires ajoutées au refus du Gouvernement de créer des emplois d'administratifs ou de nommer des titulaires dans les CFA-CFPPA ou dans l'enseignement supérieur a conduit à une première session des concours réservés calamiteuse. Chez les enseignants, si l'on peut se réjouir de la titularisation de quelques centaines d'agents contractuels, les conditions très restrictives imposées par la loi, et les conditions d'affectation proposées, notamment aux agents contractuels sur budget, ont eu un effet tellement dissuasif sur les agents contractuels qu'au final, tous les postes proposés (en nombre pourtant insuffisant), n'ont pas pu être tous pourvus. Chez les techniciens, il y a eu moins de candidats que de postes offerts au concours, ce qui a conduit à ne pourvoir que le tiers des postes. Et chez les personnels administratifs, l'impréparation du Ministère et son refus d'entendre le SNETAP-FSU, qui alertait depuis le début que 80 à 90 % des candidats seraient des agents sur budget, l'a conduit à différer d'un an l'affectation des lauréats et à hypothéquer les créations d'emplois d'enseignants prévues pour la rentrée 2014.

La première vague de dépréciation a donc été particulièrement décevante et les perspectives annoncées pour 2014 sont

encore en recul, même si la détermination du SNETAP sur ce dossier a conduit le gouvernement à reculer légèrement par rapport à son projet initial de faire de 2014 une année blanche, hormis chez les enseignants, pour la dépréciation. Du côté des réformes pédagogiques, seul le Ministère de l'Ecologie a semblé entendre nos revendications en créant, dans l'enseignement maritime, deux BTSA (Pêche et gestion de l'environnement marin d'une part et Maintenance des systèmes électro-navals d'autre part). Mais le Ministre de l'Agriculture a, pour sa part, poursuivi les réformes que nous contestons, engagées par son prédécesseur (Bac S, Bac Techno et voie professionnelle, BTSA, CAPA ...), refusant d'entendre toutes les alertes des principaux acteurs de l'enseignement agricole. Et à chaque fois les mêmes recettes ont été proposées : augmentation des horaires non affectés, au prétexte d'une plus grande individualisation, augmentation de la part du CCF, ... Le SNETAP s'y est à chaque fois opposé, réussissant en partie à calmer les velléités de l'administration. Le plus emblématique a été la réforme de la voie professionnelle : engagée par le précédent gouvernement dès la rentrée 2009, le Ministre a refusé obstinément de reconnaître l'échec patent au bac professionnel depuis la session 2011, et a refusé de remettre en cause la généralisation du bac professionnel en 3 ans. Notre revendication d'un parcours en 4 ans pour les élèves qui en ont besoin n'a pas été entendue. Et même la classe spécifique, arrachée de haute lutte par le SNETAP, et qui aurait pu constituer une réponse aux élèves en difficultés, n'a pas été plus loin que... Tours-Fondettes. La mauvaise foi de l'inspection, qui a refusé de reconnaître les erreurs sur ce dossier, a mis jusque là en échec nos tentatives d'infléchir la position de la DGER et du cabinet du Ministre.

Cette accumulation de coups portés à l'enseignement agricole public a conduit le Conseil Syndical National à appeler les personnels à l'action dans la deuxième quinzaine de mars 2014.

## En 2011 et 2013, le SNETAP a organisé ses premières journées d'études

Parallèlement à la décision du Congrès de Melle, validée par le vote des adhérents, de porter de 2 à 3 ans l'intervalle entre 2 congrès, l'organisation de journées d'études thématiques a été inscrite dans nos statuts. Leur intérêt majeur a été de pouvoir approfondir certains sujets, ce qu'il est difficile de faire, par manque de temps au cours d'un congrès. Elles ont également permis d'élaborer des pistes de travail qui permettront d'alimenter les débats du prochain congrès. Réunissant 50 à 70 syndiqués à chaque fois, ces journées ont été éclairées par l'apport de spécialistes de la question posée (chercheurs, universitaires, sociologues, représentants politiques, syndicalistes, ...).

## ANALYSE GÉNÉRALE

Dans cette période, marquée par les réponses simplistes de mouvements réactionnaires (Bonnettes rouges en Bretagne, manif pour tous, ...), il a paru au SNETAP plus constructif d'approfondir sa réflexion pour construire des revendications positives, partagées et fortes.

Les premières journées d'études ont eu lieu en décembre 2011 sur le thème « Quelles orientations pour les formations de l'Enseignement Agricole face à l'évolution du monde agricole et rural ? ». Fort de la qualité tant des contributions et des échanges que des propositions, celles-ci ont conduit à la publication d'un ouvrage, sous l'égide de l'Institut de Recherche de la FSU, intitulé « De l'agriculture à la ruralité, les enjeux de l'enseignement agricole public ».

Nos secondes journées ont eu pour thème « L'évolution des métiers de l'enseignement agricole public : quelle équipe éducative dans nos établissements ? ». Elles ont permis à travers des témoignages, des confrontations d'expériences, de faire émerger la richesse et la diversité des métiers mis à contribution pour faire vivre l'enseignement agricole public. Mais elles ont aussi mis en évidence les difficultés rencontrées par les personnels face à des métiers qui se complexifient, des publics plus difficiles et des conditions de travail qui se détériorent.

### **Un comité de défense et de développement de l'Enseignement Agricole Public mobilisé et actif**

Lors de la séance d'ouverture du congrès de Melle, nous avons organisé une table ronde, au cours de laquelle l'ensemble des

partenaires du Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public, créé en novembre 2009, s'étaient exprimés sur l'évolution de l'enseignement agricole pour répondre aux défis de l'agriculture et du monde rural. C'est donc dans le prolongement de cette réflexion que se sont inscrites nos journées d'études de décembre 2011. C'est aussi pour approfondir cette réflexion et déboucher sur des propositions concrètes que le comité a organisé, le 28 février 2012, dans le cadre du Salon de l'Agriculture et à l'invitation de la Confédération Paysanne, un forum/débat sur le thème « Le modèle de développement agricole et les territoires ruraux évoluent : quelles conséquences sur les politiques publiques en terme de formation et d'éducation ? ».

Les interventions des membres du comité présents, et les échanges avec la soixantaine de participants au forum ont confirmé de larges convergences d'analyse et de vue, autour d'un modèle agricole qu'il était nécessaire de faire évoluer et d'un enseignement agricole public qui devait avoir un rôle déterminant dans ces évolutions. Ils ont enrichi le débat et la réflexion, avec notamment l'idée de réintroduire dans les enseignements la maîtrise du fonctionnement des écosystèmes et de la microbiologie des sols.

Le débat a aussi mis en évidence la nécessité de le prolonger et de l'élargir en particulier sur la question des besoins en formation continue et de la promotion sociale des acteurs du monde paysan et rural. Ce forum s'est conclu par la rédaction de 6 propositions concrètes pour l'enseignement agricole public, dont notamment de rendre l'enseignement public majoritaire dans l'enseignement agricole, de créer un Ministère Unique de l'Éduca-

tion et de la Formation ou encore d'élaborer un plan national de réinvestissement dans les exploitations et ateliers technologiques, à la vocation pédagogique et de démonstration réaffirmée.

C'est donc tout naturellement que le comité s'est retrouvé dans la proposition de Stéphane Le Foll d'inscrire l'enseignement agricole dans sa « loi d'avenir sur l'agriculture » et son ambition de faire de l'agroécologie une force pour la France à travers la campagne qu'il a intitulée « Agricultures : Produisons autrement ». Réuni au Sénat, le comité a alors décidé d'organiser des ateliers thématiques dans les établissements, pour réfléchir aux propositions concrètes qu'il pourrait porter dans le débat. Les 4 ateliers qui ont été organisés ont été :

- La place des exploitations agricoles dans les EPL, à Arras
- L'agroalimentaire, à Chartres
- La place des services publics en milieu rural, à Lalapalisse
- La promotion sociale, à Mâcon.

Ces 4 ateliers ont donné lieu à des contributions que le comité a versé au débat dans le cadre de la préparation de la loi d'avenir. Le Comité a également été auditionné, es-qualité, par la commission des affaires culturelles, pour formuler ses avis et propositions sur le titre IV du projet de loi d'avenir, portant sur l'enseignement agricole.

Le travail acharné du SNETAP, depuis le Congrès de Melle jusqu'à ces propositions dans le débat parlementaire, en passant par les actions du comité de défense et les journées d'études de décembre 2011, ont permis d'enrichir le projet de loi. Notre projet de réunir à nouveau le comité, lors du congrès d'Arras en avril prochain, permettra de l'enrichir encore, lors de son passage au Sénat.



# Rapport d'activité politique scolaire & laïcité

*La politique de la précédente majorité menée au service des possédants a considérablement réduit les capacités des services publics de l'Etat et ainsi les solidarités. La révision des politiques publiques et le non remplacement d'un fonctionnaire sur trois sur le secteur éducatif l'ont fragilisé et ont réduit notamment son efficacité à l'adresse des publics les plus en difficultés. Les réductions d'emplois opérées dans l'enseignement agricole ont engendré une réduction de ses capacités d'accueil, une dégradation des conditions d'études des élèves ainsi que le recul de 3,5 points de son secteur public par rapport au privé.*

*Dans ces conditions, le changement de majorité au printemps 2012, avec notamment la promesse de création de 60 000 emplois nouveaux d'enseignants, sur la durée du quinquennat, dont 1000 pour l'enseignement agricole - a marqué une rupture avec les politiques précédemment conduites. Cependant, à l'aune des deux premières années du quinquennat, l'appréciation faite par le Snetap-FSU est amer tant la dégradation a pu être sous-estimée par le nouveau gouvernement et les aspirations au développement du service public déçues.*

## Retour sur les mandats du Congrès

A notre congrès de Melle, bien que conscients qu'un changement de majorité était susceptible de se produire un an plus tard, nous nous sommes donnés des mandats qui s'inscrivaient dans le cadre de la poursuite des orientations politiques d'alors. Cette première partie du rapport d'activité traite de leur mise en œuvre.

## Actions fédérales sur les services publics et investissement du Snetap-FSU sur le secteur service public de la FSU

La réforme administrative territoriale de l'Etat (REATE) mais surtout la Réforme Générale des Politiques Publiques impulsée sous Nicolas SARKOZY en qualité de Ministre de l'intérieur puis de président de la République sous couvert de réforme de l'Etat, n'était autre qu'un habillage permettant des allègements d'impôts pour les plus nantis (bouclier fiscal) de sorte que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite devenait une nécessité. La FSU et de nombreux partenaires syndicaux, associatifs et politiques se sont rassemblés en 2009 à la mutualité à Paris pour créer « les convergences pour les services publics ». Des états généraux des services publics ont été organisés le 11 juin 2011 à Bagneux auxquels de nombreux militants du Snetap-FSU ont participé auprès de la FSU. Ils ont permis de véri-

tables échanges d'expériences, de pratiques et d'investigations pour la reconquête par les services publics des transports, de l'eau, de l'Éducation et de la formation, de la Santé.

## Budgets : actions et auditions

La préparation du budget 2012 à la suite de notre dernier congrès de Melles, dans la logique des précédents budget a prévu 280 suppressions d'emplois contre 145 en 2011. S'appuyant sur les effets attendus de la réforme du baccalauréat professionnel, le Ministre de l'agriculture avait alors assumé ces suppressions d'emplois permis par la réforme de la voie professionnelle. Contrairement à ces propos, ce projet de budget n'avait alors rien d'équitable entre les composantes public et privé de l'enseignement agricole puisque 168 emplois ont disparu dans les établissements publics pour 36,9% des effectifs scolarisés contre seulement 112 pour 31% des élèves scolarisés dans le privé temps plein. Quant aux MFR rien de tout cela, c'est de 6,6 millions d'€ supplémentaires dont elles ont bénéficié pour préparer la rentrée 2012 ! Ce parti pris éhonté avait alors conduit le Snetap-FSU en application de ses mandats de Melles, à l'élargissement du CNDDEAP à des comités régionaux de l'enseignement agricole. L'élargissement des préoccupations de l'EAP aux élus régionaux, aux parlementaires ainsi qu'aux acteurs de l'enseignement agricole parents d'élèves, organisations lycéennes, partenaires profes-

## POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

sionnelles a créé de nouveaux relais dans chacune des régions où cela a pu se mettre en place.

Au niveau national, outre les démarches habituelles courriers aux parlementaires, audiences auprès des rapporteurs budgétaires des assemblées, telle que le principe de l'obtention d'une commission d'enquête sénatoriale sur l'exécution des budgets de l'enseignement agricole appuyée par la sénatrice des Hauts de Seine B. Gonthier-Maurin a été portée devant la commission des affaires culturelles du Sénat mais n'a pu se réaliser faute d'un vote favorable à une voix près. Cela a néanmoins permis à ce que le Snetap-FSU soit entendu dans le cadre d'une table ronde auprès des rapporteurs spéciaux du budget de la mission « Enseignement scolaire » du sénat. Il a ainsi eu l'opportunité de dénoncer les nombreuses discriminations faites à l'enseignement agricole public au Ministère de l'Agriculture. Outre les suppressions budgétaires successives d'emplois, le Snetap-FSU a informé les sénateurs de la commission, des ponctions d'emplois réalisées en gestion par le MAAP au profit des secteurs de l'alimentation et de la sécurité alimentaire ainsi qu'au soutien des politiques agricoles, de l'effet d'affichage de 1 165 emplois d'assistants d'éducation insuffisamment dotés budgétairement, ainsi que des faveurs faites à l'enseignement privé au MAAP. Cette analyse faite aux deux sénateurs a permis de justifier d'une part la réactivation de notre mandat pour un ministère unique de l'éducation et de la formation ainsi que la nécessité à titre transitoire de séparer dans des programmes distincts enseignement public et enseignement privé.

### 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> de l'Enseignement agricole

« Développer les formations, de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tant dans les établissements publics que dans l'ensemble des territoires (...) ». est l'une des conclusions présentées dans le rapport annuel dédié à ces classes par l'ONEA<sup>(1)</sup> au

Conseil national de l'enseignement agricole du 6 juillet 2011. Nous ne pouvions mieux espérer comme appui à l'issue de notre congrès de Melle où le Snetap-FSU s'était indigné que, d'une part ces classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> puissent être considérées par leur administration de tutelle comme des variables d'ajustement aux moyens dédiés aux établissements d'enseignement agricole public et que d'autre part, elles aient pu disparaître de l'offre de formation public dans certains départements voire certaines régions. Le Snetap-FSU ainsi conforté dans son mandat a pu interpellé le Ministre et son administration. Cependant, l'engagement du gouvernement au service public d'enseignement agricole, ne s'est pas traduit par des ouvertures

### Plans pluriannuels régionaux de l'enseignement agricole public

Le plan pluriannuel de l'enseignement agricole public a été obtenu de longue lutte, sous la précédente majorité, par la mesure 15 du Pacte renouvelé. Le Snetap-FSU s'est approprié cette disposition pour tenter de l'imposer en région. Huit régions disposent aujourd'hui de PPREAP et deux sont en cours de validation. La concrétisation, dans les régions, de cette mesure demeure partielle et reste insuffisante. Cependant, ces dix régions sont des points d'appui au quel se référer, pour mettre en place partout où cela n'a pu se faire, ces PPREAP. Ils sont susceptibles de donner un avantage au service public d'enseignement agricole sinon de lui permettre de s'organiser à l'égal des fédérations du privé et rompre parfois avec la concurrence actuelle qui le divise. Cette avancée est aussi à mesurer à l'aune des attaques que cette disposition reçoit. Récemment, au CNEA de décembre 2013, le représentant des MFR déclarait : « Or, les plans régionaux de l'enseignement agricole public (PREAP) posent, selon lui, un problème majeur de gouvernance et introduisent une rupture

fondamentale de l'unicité de cet enseignement ».

### Évolutions des structures

La seule application de la réforme de la voie professionnelle pour les filières concernées par la première tranche de cette réforme a fait disparaître près de 200 classes pour le seul enseignement agricole public. La sortie du double flux de cette première vague en 2012 a soldé cette opération dont l'objectif était de réaliser les économies structurelles permettant les suppressions d'emplois. Le combat mené de pair tant sur les budgets en préparation que sur leurs conséquences directes sur la carte scolaire, s'il n'a pas été vain, s'est heurté à la volonté politique de casse du service public, mise en œuvre alors sans aucune retenue. La part belle a été faite aux établissements privés et plus particulièrement aux MFREO dont les modalités de leur financement collent parfaitement avec un libéralisme qui voue des missions de service public à l'externalisation. C'est ainsi que le rapport Public/Privé s'est encore fortement accru ces trois dernières années avec un enseignement agricole réduit à 36,5% des élèves scolarisés.

### Restructuration d'établissements

La motion générale ainsi que plusieurs motions particulières du congrès de Melle a porté cette nécessité de défendre le service public contre toutes velléités de la précédente majorité à restructurer et à fermer des établissements ou sites publics d'enseignement agricole parmi lesquels les établissements publics de l'Oise et dans le département de l'Allier la fermeture du site de Lapalisse. Un cas particulier a été fait par notre dernier congrès de la fermeture du site de Lapalisse qui dans une démarche en cours depuis quelques années, avait déjà perdu son autonomie après que le LPA et l'exploitation agricole aient été transformés en antenne de L'EPLFPA du Bourbonnais. Le Snetap-FSU dans ses composantes régionale et natio-



Rapport d'activité  
27<sup>e</sup> congrès Arras

nale n'a pas ménagé sa peine et a engagé plusieurs actions qui au delà des actions à caractère symbolique menées à Lapalisse ont démontré toute la détermination militante à s'opposer à la poursuite de la casse du service public. Cette détermination ainsi que les actions pourtant exemplaires conduites n'ont cependant pas été suffisantes pour inverser le cours des choses face à une baronnie régionale inflexible et à l'actuel Ministre de l'Agriculture qui tout en rappelant que cela n'était pas son orientation, a manqué de courage politique.

### Problématiques du CEZ de Rambouillet et restructuration du supérieur sur le plateau de Saclay

L'absence de ligne directrice de la DGER ainsi que la politique de réduction des finances publiques ne permettait pas d'envisager un avenir serein pour la bergerie nationale. La suppression des deux autres EPN et leur rattachement à des établissements du supérieurs laissaient planer le doute sur le devenir du site de Rambouillet et de son département des 3DFI<sup>(2)</sup>. Enfin, les velléités de rattacher la bergerie nationale et le CFPPA à l'EPLFPA de Saint Germain ainsi que des locaux peu adaptés et peu fonctionnels dans un espace classé, laissaient augurer d'une vente prochaine à la découpe de l'établissement. Or, heureusement rien de tout cela ne s'est produit mais le problème reste entier encore aujourd'hui. Le maintien de la bergerie nationale relèvent entièrement du dynamisme des personnels toujours mobilisés pour faire vivre leur établissement. Le Snetap-FSU s'est régulièrement investi et s'est fait le relais par de nombreuses interventions auprès de la DGER notamment au CTEA.

L'ambition du précédent gouvernement de réunir dans un même pôle universitaire et de recherche public et privé sur le plateau de Saclay pour en faire « un super-cluster » à l'image de centres à la renommée internationale tels (Cambridge, ...) demeure. Le

transfert d'Agro-Paris-Tech et son regroupement sur Saclay relève de cette entreprise. Le Projet enregistre des retards sur sa reconnaissance et notamment l'émergence de la reconnaissance de ces pôles interdisciplinaires (initiative d'excellence -IDEX-) mais aussi de déploiement financier et technique. Si cette restructuration a plutôt le soutien des mentors, elle pose des problèmes sur l'intégration, ou la disparition des établissements qui la composent, et sur son organisation démocratique. Elle n'est pas sans poser aussi de difficultés aux personnels qui actuellement organisés à partir de leur site de travail, imaginent assez mal leur expatriation de leur lieu de travail sur Saclay. Des réunions du supérieur ainsi que des déplacements sur sites ont mis en lumière ces problématiques ainsi que les difficultés à poursuivre l'activité dans des établissements vieillissants pour lesquels les travaux sont suspendus. Le flou entretenu aujourd'hui, par le ministère sur la formation des enseignants et sur l'IAV2F ne permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

### Autonomies et conseils de l'éducation et de la formation

Une inter-commission a réuni au congrès de Melle, les secteurs pédagogique et politique scolaire pour définir sur la base de textes réglementaires, notre conception de l'autonomie pédagogique. Elle faisait l'objet de remise en cause par de nouvelles conceptions de la gouvernance et par la volonté politique de passer outre le dialogue social. C'est avec ses intentions qu'en application de la loi (loi Chatel) au MEN qu'au MAAAP en 2010, par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le conseil de l'éducation et de la formation est né dans l'enseignement agricole. Le Snetap-FSU a posé un recours contre le décret d'application, recours qu'il a perdu, le conseil d'Etat n'ayant pas souhaité se désavouer étant donné qu'il avait, préalablement à la présentation de ce décret,

donné son aval. Le Snetap-FSU a alors pris la décision de communiquer auprès de ses sections en leur demandant d'être particulièrement vigilantes quant à la mise en place des CEF et à veiller le cas échéant que les conseils de centre, dont le conseil intérieur, ne soient dépossédés de leurs prérogatives sur les orientations pédagogiques (lycée-CFA-CFPPA). Un document de présentation de l'autonomie pédagogique et du CEF ainsi qu'une fiche ont été réalisés afin que chaque section soit à même de réagir. Le passage en force effectué par l'administration sur l'EPL d'Yvetot, via le conseil de l'éducation et de la formation de l'établissement, pour imposer le mixage des publics (élèves + apprentis + stagiaire de la formation continue dans une même formation conduisant au baccalauréat professionnel) est la concrétisation la plus absurde de ce qui permet le conseil de l'éducation et de la formation.

### Campagne contre les publicités non réglementaires et mensongères du privé

Le parti pris du gouvernement de droite à l'égard des MFREO ainsi que les pratiques publicitaires mensongères ou irrespectueuses de la réglementation ont conduit les CSN successifs à bâtir une stratégie de repérage de ces écarts, de leur signalement et de leur compilation dans un dossier national. A partir de la réalisation de celui-ci, une intervention a été faite par le SNETAP au CTEA et à le document regroupant l'ensemble des exactions recensées par nos sections régionales et locales a été remis à l'administration. En outre, cette surveillance a conduit deux de nos sections régionales à intervenir auprès des tutelles afin de dénoncer les financements publics destinés au MFR (La Pommeraye pour la Basse-Normandie et Escatals pour Midi-Pyrénées. Si pour la première, le préfet du département n'a rien entendu de nos remarques, pour la seconde, elle a conduit à ce que le versement

initialement prévu par le MAAF ne soit pas effectué. Enfin, ce marquage au plus près des agissements des MFR a permis de recenser en région Pays de La Loire et en Champagne Ardenne des financements publics de fonctionnement attribués aux MFR par des collectivités territoriales. Ces pratiques ont fait l'objet d'une dénonciation à l'occasion d'une des commissions de conciliation réunie à la demande du CNEAP puis des MFR. Le Snetap-FSU a demandé à l'État de déduire de sa subvention de fonctionnement aux établissements privés, les sommes perçues des collectivités territoriales. Hélas, cette demande n'est pour le moment pas suivi des faits.

### Les GIP dans la formation professionnelle ;

Le pacte renouvelé de Bruno

## POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

Lemaire a créé par sa mesure 19, la base juridique permettant en région, le fonctionnement en réseau des EPLEPPA, et notamment des CFPPA. Ce n'est pas ce que souhaitait le Snetap-FSU qui, lors de la négociation, avait revendiqué un établissement public. Le but recherché par le Snetap-FSU était de lever les concurrences entre centres de formation publique ainsi que de les sortir des procédures d'appel d'offres. Il reste pourtant une ambiguïté à lever : faut-il un établissement régional ou national ? L'administration d'emblée a suggéré la mise en place des groupements d'intérêt généraux (GIP) auquel le Snetap-FSU s'est opposé en raison de l'absence de représentant des enseignants et personnels des centres de formation au conseil d'administration du GIP et de l'admission possible dans le GIP de partenaires privés... L'administration a campé sur ses positions, le GIP a été au final retenu.

### 2<sup>e</sup> partie : Les mandats inter-congrès pris par le CSN ou le BN

Nouveau contexte : 1000 emplois pour l'EA et acte III de la décentralisation

Le président de La République F. Hollande a développé dès son installation, les orientations prévues dans son programme à savoir la priorité à l'éducation qui pour l'enseignement agricole a permis la création de 1000 emplois sur la durée du quinquennat et son acte III de la décentralisation traduite par le transfert de l'établissement de la carte scolaire des formations professionnelles aux conseils régionaux (loi Peillon). Sans évoquer un changement, ces créations d'emplois marque une rupture avec les orientations précédentes.

### Des créations d'emplois pour panser les plaies des réformes libérales

Après les suppressions d'emplois sous les gouvernements de droite, cette première mesure représentait un véritable changement. Cepen-

dant, outre les emplois rétablis pour assurer la rentrée 2012 qui ne concernaient que l'EAP, les emplois prévus pour la rentrée 2013, ont été curieusement partagés avec le privé temps plein. Compte tenu de la situation calamiteuse dans laquelle se trouvait l'enseignement agricole public, les effets de ces créations n'ont permis que de contribuer à panser les nombreuses plaies ouvertes par les plafonnements d'effectifs, les enseignements facultatifs non financés, les dédoublements non assurés, les sections aux effectifs pléthoriques et n'ont pas véritablement inversé le rapport public/privé resté défavorable à l'EAP... Faute d'avoir pu obtenir du Président de la République, la création d'un ministère unique chargé de l'éducation et de la formation professionnelle, nous avons vu l'enseignement privé obtenir, dans un protocole d'accord signé au printemps 2013 avec le nouveau Ministre de l'Agriculture l'assurance que 30% des emplois créés lui seront attribués.

### Une carte scolaire décentralisée : une réponse aux baronnies ?

Quant à la réforme Peillon, elle impacte très directement l'enseignement agricole par l'introduction anticipée à la loi de décentralisation, du transfert de l'établissement de la carte scolaire aux Régions. Le Snetap-FSU, dans une double démarche fédérale impulsée par la FSU et ses syndicats (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP) et avec l'intersyndicale de la formation professionnelle (MEN/EAP) a poursuivi ses investigations et obtenu qu'elle se concrétise toutes les deux par une rencontre avec l'ARF. Ces démarches n'ont pas été vaines et ont permis de réduire les ambitions exprimées par les représentants de l'ARF. Pour autant, les Régions, outre la compétence entière sur l'apprentissage, elles acquièrent désormais la compétence d'établir la carte des formations professionnelles initiales scolaires. Cette nouvelle prérogative des Régions bien qu'elle demeure pour partie partagée

avec l'Etat qui conserve la maîtrise des emplois d'enseignants des lycées professionnels, correspond néanmoins à un abandon supplémentaire de l'Etat dans la formation et dans l'activité économique et l'emploi. Le Snetap-FSU redoute de cette nouvelle étape dans un contexte de compression budgétaire, par l'élaboration de politiques de la formation à des visées à court terme et conditionnée aux offres d'emploi des bassins ou territoires. Les usagers de la formation professionnelle initiale scolaire et les représentants des personnels de l'éducation n'auront pas véritablement la possibilité de corriger ces orientations, compte tenu du peu de place qui leur est faite dans la concertation et du moment tardif dans le processus prévu.

### Un dialogue social qui pâti de la déconcentration et maintenant de la décentralisation

Depuis le transfert aux DRAAF de l'établissement de la carte scolaire en 2006, chacun d'entre eux l'organise avec plus ou moins de dialogue social et quelquefois sans daigner la communiquer après que les décisions aient été prises. Les mandats que le Snetap-FSU s'est donnés depuis pour tenter d'imposer une harmonisation, n'ont pas permis de retrouver un niveau de dialogue social comparable à ce qu'il était avant 2006. Probablement avons-nous minimisé parmi les attendus politiques, cette volonté de fragmenter « le pouvoir syndical » d'une part ainsi que nos difficultés de réorganisation d'autre part. Nous n'avons pourtant depuis cessé d'adapter notre réflexion et nous nous sommes donné des outils (vademecum des militants impliqués dans la vie régionale, tableaux de bord) et avons favorisé la concertation interne entre notamment le bureau national et les secrétaires régionaux par une, puis deux réunions entre chaque CSN.

La préparation de la rentrée 2014 voit doubler la déconcentration de l'établissement de la carte scolaire par une



Rapport d'activité  
27<sup>e</sup> congrès Arras

décentralisation de la carte des formations professionnelles initiales scolaires. Au précédentes difficultés s'ajoutent ce nouveau handicap, d'autant que la loi n'a pas prévu de dialogue social entre les Régions et les représentants des personnels de la formation professionnelle sinon par leur présence déjà existante mais à la portion congrue dans les CCPRFP ou CESER. De plus, pour la première année, le conseil syndical national de janvier a déjà fait le constat d'une appropriation pour le moins très aléatoire selon les régions, du nouveau cadre fixé par la loi. C'est dire le travail qu'il nous reste à accomplir et cela sans garantie aucune, sachant le peu d'anticipation ou d'effort fait par les administrations déconcentrées et des Régions pour l'appropriation des nouvelles mesures et peut-être d'une absence de volonté.

### **Laïcité : le mariage pour tous, Charte de la laïcité et communication indifférenciée ;**

L'appel de dirigeants de l'enseignement catholique à la participation à la « manif pour tous » a fait l'objet de la part de la délégation du Snetap au CNEA d'une intervention pour dénoncer ces faits et rappeler les obligations de l'enseignement privé sous contrat : cf à l'article L813-1 du code rural « Leurs enseignements sont dispensés dans le respect des principes de liberté de conscience, d'égal accès de tous à l'éducation et de liberté de l'enseignement, (...) ».

La sortie de la Charte de laïcité du Ministre de l'Éducation a fait l'objet de la part de la directrice générale de l'EA de son intention de profiter de celle-ci pour en adapter une à l'enseignement agricole qui tiendrait compte de ses spécificités. Cette intention n'a pas été suivie d'effet. La discussion a permis au Snetap-FSU de rappeler que la proximité et l'implication des milieux professionnels dans l'enseignement agricole pouvaient engendrer des démarches peu compatibles avec l'émancipation des jeunes

qui est pourtant la finalité de l'école.

Alors que le Snetap-FSU s'investit à tous les niveaux de son appareil - section d'établissement, sections régional et national - à dénoncer et à conduire les administrations régionales et national à obliger les établissements privés à se différencier du service public comme la loi les y oblige, nous avons récemment fait le constat amer que la DGER depuis 2010 proposait contrairement à ses pratiques précédentes, un logo type commun à l'ensemble de l'enseignement agricole. Le logo est même frappé de l'effigie de la Marianne et des devises de la République ! Le Snetap-FSU est intervenu dès qu'il en a pris connaissance, pour dénoncer cet encouragement à la déréglementation de la part d'une administration qui contrairement à ces pratiques, est censée veiller au respect du droit.

### **Conséquences de la mise en place de CFA régionaux et d'UFA dans l'enseignement agricole**

La loi (Cherpion) votée en 2010 dont l'objectif principal est de développer les formations par alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), a pris des dispositions ayant des impacts très directs sur l'enseignement et la formation professionnelle initiale scolaire alors qu'aucune consultation n'avait été faite dans les ministères chargés d'éducation et de formation. Outre son ambition de réduire les formations sous statut scolaire au profit de l'apprentissage, elle a introduit des « Unités de Formation par Apprentissage » (UFA) qui impactent aujourd'hui très directement nos structures d'établissements ainsi que nos pratiques pédagogiques. La mise en place de ces UFA par la volonté des Régions notamment, résulte d'une part du désengagement de l'État de la formation professionnelle initiale scolaire et d'autre part de la volonté de Régions à réduire leur coût de formation et à maintenir des formations par apprentissage aux effectifs réduits. Par

les regroupements de publics aux différents statuts que cela suppose, ces UFA créent des situations d'enseignement complexes avec des objectifs contradictoires nécessitant de trop nombreuses transgressions pédagogiques, statutaires. En outre, elles imposent aux élèves de la formation initiale scolaire ainsi qu'aux personnels enseignant des emplois du temps flexibles pour coller à l'alternance des apprentis. Enfin, et contrairement au CFA d'établissement où l'autonomie pédagogique des personnels avait une représentation dans les instances, rien de tout cela pour les personnels exerçant dans les UFA qui n'ont pas la possibilité d'élire des représentants au CFA régional. Cette situation analysée par le CSN du Snetap-FSU appelle les collègues à la plus grande prudence et à refuser d'accepter de tels dispositifs.

### **Loi formation professionnelle : une consultation occultant l'enseignement et la formation professionnelle agricole**

Comme la précédente loi Cherpion, le projet de loi de la formation professionnelle actuellement soumis au parlement n'a fait l'objet d'aucune consultation des instances de l'enseignement agricole en dehors de son volet apprentissage qui pour anticiper le relèvement du niveau de financement de l'apprentissage prévu lors de la préparation du budget 2014, a été présenté au CNEA de décembre 2013. Le Snetap-FSU a organisé lors de son dernier CSN, une table ronde afin de dégager les principales orientations du texte et préparer des amendements.

Le volet apprentissage ambitionne de porter les effectifs d'apprentis de 430 000 à 500 000 et pour réaliser cet objectif, il est proposé de déplacer les curseurs de répartition de la taxe d'apprentissage au profit de l'apprentissage sans aucune compensation pour la formation

initiale scolaire.

Le volet formation continue crée le compte personnel de formation qui par rapport au DIF élargit les possibilités d'accès à la formation des salariés.

En revanche, les structures publiques de formation et notamment les CFA et CFPPA ainsi que les personnels de ces centres sont les oubliés de ce projet de loi. Les amendements au projet de loi portés par le Snetap-FSU prennent en compte ces carences et ont été repris dans une synthèse fédérale et ainsi relayé par la FSU auprès des rapporteurs du texte de loi au sénat et des sénateurs plus largement.

### **Loi refondation et décentralisation de la carte scolaire**

Fidèle à ses orientations de ministère unique, le Snetap-FSU s'est pleinement investi dans la

## POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

consultation organisée par le MEN. Il a bâti une contribution issue des travaux menés avec son CSN. L'administration de l'enseignement agricole quoi qu'elle s'en défende, n'a eu qu'une présence modeste et peu visible dans la préparation de la loi. Or, la décentralisation de la carte scolaire des formations professionnelles introduite par la loi Peillon concerne aussi l'EA au-delà de son implication dans la préparation de la loi. Nos interventions directes auprès des parlementaires avec la FSU ou avec l'intersyndicale de la formation professionnelle n'ont infléchi qu'à la marge le projet de transfert et conduit à ce que l'Etat et la Région s'entendent sur les priorités à donner à la carte. En revanche, la loi laisse sous silence le cas où les représentants de l'Etat et des Régions ne s'entendraient pas. Cette nouvelle difficulté doit être appréhendée avec pragmatisme, ne doit rien lâcher de ce que permet la loi, s'inviter dans le dialogue social notamment auprès des Régions afin d'élargir les champs de réflexion au delà du seul «adéquationnisme» emplois/formation. Or, suite à une première analyse de ce premier exercice décentralisé de la carte scolaire lors de notre CSN de janvier 2014, la carte

scolaire en cours de réalisation confirme nos craintes de désorganisation du dialogue social, de déstructuration des formations au travers de projets de mixage des publics et de choix répondant à l'employabilité à court terme. Conscient de ces nouvelles difficultés, le Snetap-FSU n'aura pas d'autre alternative que de prévoir et d'organiser des échanges plus efficaces et plus nombreux avec le niveau régional de son organisation et peut être d'imaginer des stratégies nouvelles.

### Loi d'avenir pour l'agriculture

Au delà des attentes non satisfaites par ce projet de loi dont l'examen a été reporté plusieurs fois, il introduit aussi des dispositions contraires au «produire autrement» que nous en espérons. Il entretient le conservatisme productiviste et ne donne pas à l'appareil de formation, les outils de formation et du développement permettant une conception plus citoyenne de l'agriculture. A contrario, il cadenasait l'enseignement supérieur agricole dans un institut mis sous la tutelle du MAAF en opposition avec la nécessité d'ouvrir au contraire l'enseignement supérieur et la recherche vers d'autres unités d'enseignement et de recherche

relevant y compris d'autres départements ministériels d'enseignement et de recherche. Le Snetap-FSU dans le cadre d'une intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche et avec le CNDDEAP continue de peser pour faire d'une part retirer de la loi l'institut supérieur agricole et obtenir d'autre part pour l'EA les moyens de ses missions de formation et de promotion, d'expérimentation et de développement et de coopération. Enfin, l'absence d'orientation concrète de la formation des maîtres dans la loi interpelle fortement au delà du Snetap-FSU toute la communauté éducative sur le devenir de l'enseignement agricole. Le Snetap-FSU poursuit ses investigations en ce sens avec notamment un prochain rendez-vous prévu du comité avec le cabinet du Ministre.

1 - ONEA : L'Observatoire National de l'Enseignement Agricole est une instance d'évaluation et de prospective placée auprès du ministre en charge de l'agriculture. Ses membres sont nommés par le Ministre en fonction de leurs compétences.

2 - Le département 3DFI (Département Développement Durable, Formation et Innovation) intégré à la bergerie nationale est une interface entre la recherche, le développement et la formation plus particulièrement au service de l'enseignement agricole.





# Rapport d'activité pédagogie & vie scolaire

Lors du dernier congrès à Melle, nous combattons les réformes engagées par les gouvernements successifs de l'ère Sarkozy. Évidemment parmi celles-ci la réforme du lycée et la rénovation de la voie professionnelle étaient certainement les plus emblématiques avec la réforme de la formation des enseignants et CPE.

Trois ans plus tard, après l'élection de François Hollande, nous pensions que ces réformes iniques seraient derrière nous et que nous aborderions notre 27<sup>e</sup> Congrès National avec d'autres perspectives. Malheureusement sur ce point c'est la douche froide. Après deux ans de ce gouvernement bon nombre des réformes Fillon sont toujours en vigueur et ne sont absolument pas remises en cause. Pire l'enseignement agricole ne bénéficie pas des quelques avancées en matière d'éducation, comme par exemple la formation des enseignants et CPE ;

Pour autant si nous regrettons une réelle évolution du système éducatif en général et de l'enseignement agricole en particulier, les interventions du SNETAP-FSU dans les débats de ces derniers mois ont permis de faire bouger des lignes importantes.

## Réformes dites pédagogiques, un combat sans relâche

### Réformes du lycée

#### Bac S

- Groupe à effectifs réduits  
Comme nous l'avions craint lors

du Congrès de Melle, la DGER a décidé, depuis la rentrée 2011, de ne pas affecter les heures des enseignements à effectifs réduits tel que prévues par l'arrêté du 27 janvier 2010 cosigné par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre en charge de l'Agriculture.

Le SNETAP a donc contesté dès sa parution de la note de service DGER/SDPF/N2011-2086 du 11 Juillet 2011. Nous avons mis en œuvre le mandat du 26<sup>ème</sup> congrès et entamé toutes les procédures possibles y compris juridiques pour que les établissements concernés se voient notifier l'attribution de ces heures. Après une action syndicale forte, nous avons déposé un premier recours au Conseil d'État rejeté car nous n'étions pas qualifiés pour le porter. Les parents d'élèves ont pris le relai et entamé une procédure au TA, avec notre appui. Nous attendons toujours le résultat de cette procédure et nous continuons de porter ce mandat lors de chaque écriture de note de service de rentrée scolaire.

- Enseignement spécifique et de spécialité

Au delà de la réforme du lycée que nous avons déjà critiquée lors de notre dernier Congrès national, nous avons dénoncé dès la mise en œuvre du Bac S en septembre 2011 une réforme sans concertation, sans bilan de l'ancien ATC. En effet cette réforme met en place un enseignement qui ne comprend pas la discipline dont il porte le nom (écologie) et dont les horaires pluridisciplinaires sont notoirement insuffisants. Nous avons également contesté l'évaluation

très problématique sans cadrage national clair, et trop lourde à gérer pour les équipes et les élèves. Nous avons défendu la nécessité pour l'EAT de garder sa valeur scientifique tout en ne perdant pas les spécificités de l'Enseignement agricole public notamment au travers des sciences humaines et de la pluridisciplinarité.

A ce jour, un premier groupe de travail issu du CNEA s'est réuni en mai 2013 mais n'a pas abouti. Le SNETAP demande une nouvelle rencontre avec la DGER sur ce sujet.

### Bac techno

- Rénovation du Bac STAV

Lors du Congrès de 2011 nous dénoncions le retard de l'Enseignement Agricole dans la rénovation de la voie technologique par rapport à l'Éducation Nationale et la stigmatisation de la seule formation technologique non rénovée, en pleine perte de vitesse.

Malheureusement cette situation s'est aggravée avec le projet de rénovation présenté par la DGER qui devait se mettre en place à la rentrée 2012. Dès nos premières interventions, nous avons demandé une rénovation qui rende toute son attractivité à cette filière. Pour cela nous demandons une formation de haut niveau dans les matières générales ainsi qu'une culture commune respectant toutes les sciences humaines et les spécificités de notre enseignement agricole. Nous voulions également une formation technologique se rapportant à l'agronomie et au vivant, ancrée dans le monde

## PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

professionnel et dans les territoires. Enfin nous avons insisté sur la validation du diplôme par des épreuves terminales.

Si nous avons obtenu quelques avancées notables dans le projet de référentiel (retour des TPE intégrés à l'AP, abandon de l'épreuve anticipée en Hist-Géo et d'un EIL "Management", retour des STE dans le tronc commun en tant que discipline, maintien de la « capacité professionnelle agricole » ...) le projet final présenté au CNEA du 9 mai 2012 restait inacceptable en raison de la répartition CCF/Épreuves terminales, de l'absence de garantie sur les enseignements à effectifs réduits et des seuils de dédoublement, la faiblesse de l'ESC notamment dans l'AP ou encore l'évaluation de la LV2.

Nous avons donc bloqué le CNEA et la validation de ce projet inique dans l'attente de la nomination du nouveau gouvernement. Le nouveau ministre décida alors de reporter cette rénovation d'un an. Le nouveau référentiel est entré en vigueur à la rentrée 2013 après de nouveaux échanges avec la DGER. Malheureusement cette réforme se fera à minima et si nous devons nous satisfaire du combat mené et gagné, il est regrettable qu'il n'y ait pas eu au final de réelle remise à plat de cette filière.

### Rénovation de la voie professionnelle

#### Bac pro 3 ans

- résultats examen

Démarrée en 2009 la rénovation de la voie professionnelle (RVP) arrive à son terme cette année notamment avec la filière service. La RVP étant déjà en œuvre, à Melle nous dénonçons la diminution drastique de la formation et le problème des « enseignements à l'initiative de l'établissement » (EIE) servant d'abord de variables d'ajustement dans l'élaboration des services des enseignants et ne répondant pas aux besoins réels des élèves. Nous savions qu'une année de formation en moins poserait problème aux élèves en difficulté.

Là encore nos craintes se sont confirmées et notamment à l'issue de la première session d'examen en juillet 2012. A cette première session, se présentaient à la fois des candidats issus d'un parcours 3 ans mais également des candidats issus d'un parcours 4 ans. Dès l'annonce des résultats de l'examen le SNETAP a donc interrogé l'ensemble de ses sections pour comparer les taux d'admission en fonction des parcours. Nous avons d'abord démontré un net recul des résultats globaux par rapport aux années précédentes (90,2% de réussite en 2010 - 83,1% de réussite en 2012). Plus inquiétant encore, le taux de réussite des candidats issus du parcours 3 ans chutait à 78,1%. Et ces mauvais résultats se confirmeront à la session 2013, particulièrement dans la filière production (CGEA) qui enregistre parmi les plus mauvais résultats. Un constat d'autant plus inquiétant que l'épreuve de contrôle dans sa forme actuelle n'est toujours pas remise en cause.

Dans le même temps nous avons en plus constaté des sorties d'élèves importantes au cours du cycle en 3 ans. De nombreux élèves quittent la formation avant la fin du Bac Pro et particulièrement à l'issue de la classe de première.

Si après notre enquête en 2012 nous avons obligé la DGER à mener sa propre étude confiée à l'Inspection, la conclusion de leur rapport était inacceptable : " malgré tout le nombre de diplômés en Bac Pro augmente ".

Tout en continuant à défendre notre mandat d'un parcours de référence en 4 ans pour les élèves de Bac Pro, nous avons quand même immédiatement riposté en apportant dans le débat nos contre-propositions, dont les classes spécifiques, en réponse à celles de l'Inspection.

- Classes spécifiques

Au regard des résultats catastrophiques des sessions 2012 puis 2013 du Bac Pro et de l'absence de prise en compte de ces échecs par la DGER et l'Inspection, nous avons décidé de travailler sur la possibilité pour les élèves en

difficultés et ceux qui en ferait la demande de bénéficier d'une année supplémentaire pour préparer leur BEPA puis leur Bac Pro. Pour cela nous nous sommes appuyés sur un dispositif prévu dès la mise en œuvre de la RVP et défendu par le SNETAP : les classes spécifiques.

Mandaté par le CSN, nous nous sommes d'abord déplacés à Tours Fondettes pour échanger avec l'équipe pédagogique et les élèves de la seule classe spécifique existante à ce jour. Nous avons cherché les éléments intéressants de leur expérience afin de construire notre argumentaire et réaliser un dossier afin d'aider un maximum de sections à demander des ouvertures de classes spécifiques.

Nous avons travaillé avec le SNUPE FSU et cherché à nous appuyer sur des partenaires extérieurs montrant un intérêt pour le maintien du parcours 4 ans (FNSEA, FCPE, CGT). Pour l'instant sans réel succès.

Lors des exercices structures 2013 et 2014, plusieurs établissements ont souhaité déposer un dossier de classes spécifiques malheureusement au moment où nous écrivons ces lignes ces dossiers n'ont pas abouti. Mais la pression sur la DGER et les DRAAF se fait de plus en plus forte et nous espérons décrocher quelques dossiers si ce n'est cette année certainement à la rentrée 2015.

#### CAPA

Dans la suite du Bac Pro 3 ans, la rénovation de la voie professionnelle se poursuit par la rénovation du CAPA. D'abord prévue pour la rentrée 2014 elle finalement repoussée à la rentrée 2015.

Dès les premières réunions le SNETAP a dénoncé l'échec de la première phase de la RVP et du Bac Pro 3 ans. Nous avons demandé un retour à une formation professionnelle en 4 ans qui, en plus du Bac Pro, comprend une formation et un diplôme BEPA en examen terminal.

Dans ce dispositif, le maintien du CAPA est évident car il répond à une demande sociale et professionnelle. Il doit garder son caractère professionnalisant fort,

Rapport d'activité  
27<sup>e</sup> congrès Arras

mais pour autant il ne doit pas être totalement déconnecté du Bac Pro. Il doit donc y avoir une cohérence entre ces formations pour permettre aux élèves qui le souhaitent et qui en ont la possibilité de poursuivre leurs études. Cette cohérence est particulièrement importante en matière générale en lien avec le Bac Pro pour permettre à quelques élèves ou apprentis de poursuivre leur étude au niveau IV. Des formations en 2 ans par la voie initiale scolaire sont indispensables.

Après plusieurs CNS la DGER finira par lever le voile sur son projet qui n'aura encore une fois qu'un seul objectif : réaliser une économie sur la formation des élèves les plus fragiles. Pour cela elle propose la réduction du nombre de sections de CAPA, le passage du taux de CCF à 80%, développer les heures non affectées, l'acquisition progressive des diplômes qui se réduirait pour le CAPA à une simple « attestation de compétences » pour les candidats ajournés c'est à dire un « sous-diplôme ».

Le SNETAP a dénoncé ces éléments et se battra contre le projet de la DGER.

## Rénovation BTSA

### Rénovation BTSA

Démarrée en 2007 la rénovation et restructuration des BTSA s'est poursuivie depuis le Congrès de Melle. Malgré une action déterminée, le SNETAP n'a pu empêcher la fusion des options en BTSA GPN et en BTSA GEMEAU et ceci même si nous avons contribué à maintenir leur caractère scientifique.

La rénovation des deux derniers BTSA est prévue pour la rentrée 2014. Il s'agit des BTSA ACSE et DARC, emblématiques de la production agricole. Depuis la présentation du premier projet de référentiel nous n'avons cessé de dénoncer le décalage entre les textes présentés, et les ambitions affichées par le projet de loi d'avenir agricole, notamment en ce qui concerne l'agro-écologie et le produire autrement. Si nous avons obtenu quelques avancées sur ces projets, ils restent en deçà

de ce qu'aurait dû être la formation des futurs agriculteurs.

Dans les réécritures de référentiels nous avons à chaque fois exigé le maintien du caractère professionnalisant ainsi qu'une réelle articulation avec le Bac STAV et continué à dénoncer l'allègement des référentiels, la disparition de 60 heures de mise à niveau qui manque d'autant plus après la RVP. En parallèle, nous avons également demandé à la rentrée 2012 des moyens supplémentaires et une hausse significative du nombre de places en BTSA pour l'accueil du double flux issu de la RVP.

### Expérimentation BTS / LMD

À la rentrée 2012, dans 17 établissements (publics et privés) a débuté une expérimentation portant sur "l'inscription du BTSA dans l'architecture de l'enseignement supérieur européen (LMD)". Prévue sur 3 ans, elle a pour objectif la semestrialisation de la formation (BTSA en 4 semestres), l'attribution d'ECTS, la mobilité pédagogique et la reconnaissance des formations dans l'espace européen. Dans le cadre de cette expérimentation l'évaluation est entièrement en CCF.

Si nous n'avons pas rejeté la nécessité d'une réflexion sur la place du BTSA dans l'architecture de l'enseignement supérieur, en revanche, nous avons dénoncé le choix de la seule expérimentation retenue par la DGER et le protocole qui en a découlé. Nous avons donc engagé un travail de suivi avec des collègues des établissements concernés et exigé que d'autres modalités d'expérimentation soient mises en œuvre. Nous avons obtenu que des points d'étape pour une évaluation annuelle soient fait tout au long de l'expérimentation devant le CNEA. Nous continuons à réclamer un contrôle particulier des étudiants issus du Bac Pro dans ce dispositif.

Nous avons enfin exigé qu'à l'issue des 3 années d'expérimentation et avant une quelconque extension de ce projet, une réelle évaluation indépendante soit réalisée.

## Accompagnement - Individualisation - Tutorat...

Depuis la mise en place des dispositifs d'individualisation, le SNETAP dénonce la méconnaissance des concepts de différenciation, d'individualisation pourtant mis à toutes les sauces dans les documents réglementaires. Déjà lors du précédent congrès nous demandions le retrait de la note de service du 29 septembre 2010 relative aux « modalités de prise en charge des dispositifs d'individualisation des parcours de formation des élèves prévus dans le cadre de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle ». Si nous avons obtenu la réécriture de cette note, la DGER n'a jamais reconnu la difficulté de mise en œuvre des textes successifs dans les établissements. Nous avons pourtant régulièrement rappelé la baisse de moyens année après année et exigé un cadrage et un pilotage national de cette modalité pédagogique particulière ainsi qu'un véritable bilan de leur mise en place au bout de 5 années de RVP et de réforme du lycée.

Pourtant l'Inspection a fait de ces modalités, les éléments de réussite de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle, et l'a défendu dans plusieurs de ses rapports. Nous avons d'ailleurs largement contesté ces différents rapports en nous appuyant sur les travaux de nombreux chercheurs en sciences de l'éducation et en rapportant les témoignages des équipes pédagogiques. Malgré l'attention portée à nos arguments par la nouvelle équipe entrante à la DGER, nous n'avons pas obtenu gain de cause preuve de l'intérêt d'abord économique du concept d'individualisation développé au ministère de l'Agriculture.

Une conception qui aboutit finalement à des dispositifs conçus et perçus comme « des excroissances institutionnelles au détriment du travail en classe » (Ph Meirieu) alors que c'est dans la situation d'apprentissage, dans le groupe-classe que doit se mettre

en place cette différenciation. C'est pour défendre le groupe-classe, espace et temps indispensable à la socialisation des jeunes et à leur formation que le SNETAP s'oppose à des dispositifs visant de fait à « éclater la classe ».

## Les mixages

Au Congrès de Melle, nous avons débattu de la question du mixage des publics et des parcours et voté une motion spécifique. Mais cette question dépasse largement le seul contexte de l'enseignement agricole. C'est pourquoi depuis 2011 nous avons défendu une motion sur le mixage lors du Congrès de la FSU à Poitiers. Nous avons régulièrement porté avec le SNUEP cette problématique dans les réunions de l'Inter-syndicale de l'Enseignement professionnel. Mais cette question



## PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

qui concerne les apprentis et des stagiaires de la FC se démultiplie dans chacune des Régions. C'est pourquoi nous devons continuer ce travail auprès des CFR de la FSU et des élus régionaux.

### La refondation de l'école et loi d'avenir, le SNETAP présent dans les débats

Lors des débats préparatoires au projet de refondation de l'école, si l'administration du MAAF était présente dans les groupes de travail initiés par le MEN elle n'avait pas associé les représentants des personnels de l'enseignement agricole. Le SNETAP a quand même obtenu d'y participer et permis la représentativité de l'Enseignement Agricole dans les ultimes rencontres ainsi que dans les contributions à l'issue du débat. Au final, sous la pression des OS, la DGER organisera un débat au CNEA.

Lors des travaux parlementaires à l'automne 2012, nous avons porté des amendements auprès des partenaires de l'enseignement agricole public, notamment les parlementaires du CNDDAEP. Plusieurs amendements ont été adoptés (la disparition de la note de vie scolaire, la charge des transports pédagogiques aux Régions, financement des manuels scolaires notamment pour les élèves de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> de l'EAP).

En revanche, le SNETAP a combattu, en vain le transfert de la carte de la carte des formations initiales scolaires et par apprentissage aux régions. Et nous regrettons que cette loi n'ai pas permis de revenir sur les réformes du lycée et de la voie professionnelle.

### La vie scolaire, un travail de fond

#### Groupes de travail du secteur

Depuis Melle, nous avons réuni à plusieurs reprises un groupe de travail autour des questions de

vie scolaire. Ce groupe aura travaillé à partir d'enquêtes auprès des collègues sur la question des logements, des dotations en Vie scolaire, des besoins de formations et sur l'évolution des métiers. Ce travail apportera au secteur pédagogie vie scolaire des outils importants pour les négociations sur les contenus de formation pour les nouveaux stagiaires. Ils ont servi également de base aux discussions que nous avons engagées avec le SNUEP ou des positions que nous avons portées aux 2<sup>e</sup> rencontres nationales du SNES sur le métier de CPE et au Congrès de la FSU. Enfin ils ont été la base des revendications que nous avons portées lors d'une rencontre avec les Inspecteurs de Vie scolaire; rencontre au cours de laquelle il a longuement été question de la place du CPE au sein de l'équipe pédagogique.

#### Note de vie scolaire

La loi de refondation de l'école a été l'occasion pour la FSU d'obtenir la suppression de la note de vie scolaire pour l'obtention du DNB. C'était un des amendements du SNETAP.

Mais si à l'Éducation nationale cette décision faisait l'unanimité nous avons craint des pressions pour le maintien de cette « note-double peine » dans l'enseignement agricole, au moins pour l'année 2013 2014, qui n'avait pourtant plus aucune existence réglementaire. Malgré nos interventions répétées et la menace d'un boycott il aura ainsi fallu attendre plusieurs mois avant son application à l'enseignement agricole.

### La formation des personnels, une lutte encore à mener

#### Formation continue

Depuis 2011, la formation continue des personnels est placée sous un pilotage national unique qui se traduit notamment par un budget unique pour l'ensemble des personnels du ministère. Il existe également un pilotage régional grâce au Document Régional de

la Formation (DRF).

Il n'y a donc plus de distinction entre la ligne de crédits anciennement dédiée à l'enseignement agricole (programme 143 - 1/3 des crédits) et la ligne de crédits anciennement dédiée à l'administration centrale et les services déconcentrés (programme 215 - 2/3 des crédits). Ces deux lignes budgétaires sont regroupées dans les programmes 215.

Si le SNETAP a souligné l'intérêt du pilotage unique, il a dénoncé en CTM Formco le manque de coordination et de lisibilité des actions. En effet dans les régions, il n'y a aucune instance permettant d'aborder dans leur globalité les problèmes de tous les services (services déconcentrés + enseignement agricole public) et ceci malgré l'engagement du Secrétaire Général du ministère d'y remédier. Dans beaucoup de régions, la formation continue n'est pas abordée dans les Comités régionaux pour l'enseignement agricole (CTREA). A l'occasion des journées du Sup nous avons également soulevé les mêmes manques pour l'Enseignement supérieur.

### Formation des enseignants et CPE

A l'occasion des débats du Congrès de la FSU à Poitiers, sur la loi de refondation de l'école et sur la loi d'avenir agricole, nous avons défendu, sur les mandats du Congrès de Melle, la nécessité d'avoir pour les enseignants et CPE une formation intégrée licence/master, une entrée dans le métier, progressive, alternée et adossée à la recherche, plusieurs voies d'accès aux concours et un système unique.

A l'EN, depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) assurent la formation initiale et continue des enseignant-e-s, et des conseiller-e-s principaux d'éducation. C'est au cours des deux années du master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (MEEF) que les étudiant-e-s suivent une formation en alternance.

Mais dans l'Enseignement agricole la formation actuelle date du

# Rapport d'activité 27<sup>e</sup> congrès Arras

gouvernement Fillon et est donc aujourd'hui en totale décalage avec celle de l'EN. Et le projet de loi d'avenir agricole, actuellement en débat au parlement, ne donne aucune indication sur ce que sera cette formation si ce n'est que l'Institut agronomique et vétérinaire de France (IAVF) aura la charge la formation initiale et continue des personnels. Pire plusieurs déclarations des services de la DGER laissent entrevoir des projets dans lesquels les écoles d'ingénieurs alimenteraient le vivier des enseignants techniques et l'EN alimenterait celui des enseignants chargés de l'enseignement général.

Nous avons donc défendu un dispositif de formation des enseignants et CPE qui ne soit pas déconnecté de celui de l'Éducation Nationale, même si la mise en place des ESPE pose encore de nombreux problèmes. Pour cela, nous avons proposé que l'école nationale des formations agronomiques (ENFA) exerce pour l'enseignement technique agricole les missions de l'article L721-2 du code de l'éducation, c'est à dire les missions des ESPE. Le SNETAP a interpellé à de nombreuses reprises administration et le cabinet du ministre sur ce point, mais sans réponse à ce jour.

## Conseillers pédagogiques

Avec la FSU, nous avons défendu la nécessité de former et professionnaliser les conseillers pédagogiques et de les décharger d'heures d'enseignement. Cette mission doit être assurée par les centres de formation.

## Évaluation des élèves et délivrance des diplômes, ne rien lâcher

### CCF et épreuves terminales

Le Congrès de Melle a été l'occasion de détailler nos revendications sur la question de l'évaluation des élèves.

La DGER n'aura finalement pas engagé le débat de fond attendu sur cette question pourtant essentielle.

Pour autant, après la réforme du lycée et la rénovation de la voie professionnelle, elle continuera à chaque rénovation de référentiel de faire progresser la part des CCF dans la validation des diplômes, comme par exemple dans le nouveau référentiel CAPA ou la DGER propose un CCF à 80% et contre lequel nous nous battons. Si nous avons clairement résisté à ces attaques nous devons néanmoins regretter une expérimentation BTS LMD dans laquelle le diplôme se passe entièrement en CCF.

L'annonce de l'ancienne équipe de la DGER de rémunérer les CCF sera restée jusqu'à ce jour lettre morte car elle bloque sur les exigences de Bercy. Le SNETAP continue de défendre la nécessité d'une revalorisation salariale qui ne peut passer par des indemnités qui seront de toute façon totalement inégalitaires.

Finalement, défendu par le SNETAP, le projet stratégique a acté l'idée d'un débat sur cette question. Nous continuerons à porter cette revendication.

## Acquisition progressive des diplômes

A l'occasion de la rénovation du CAPA, la DGER a tenté d'introduire par un décret la référence à une attestation de compétences et ceci alors que dans le cadre du projet de loi d'avenir, le Parlement débattait sur l'acquisition progressive des diplômes.

L'administration justifiant cette attestation par la possibilité pour les candidats ajournés de trouver du travail grâce aux compétences professionnelles acquises lors de la formation et malgré l'échec à l'examen, c'est à dire une sortie sans « qualification » des jeunes du système scolaire.

Nous avons exigé le retrait de cette partie du décret et défendu l'application en la matière du Code de l'Éducation, et déposé un amendement en ce sens dans le projet de loi d'avenir agricole.

## L'enseignement maritime : BTSM, une victoire au crédit du SNETAP

Si sur le plan pédagogique l'enseignement maritime regrette lui aussi une mise en place désastreuse du bac professionnel en trois ans, de nombreuses incertitudes sur le CAPA. Par contre il se félicite d'une étape importante pour le développement de l'enseignement maritime : la création des premiers BTSM dans l'enseignement maritime, qui s'accompagne de la création de 24 postes d'enseignants titulaires. Cette création est le fruit d'un long combat syndical commencé en 2009 par le Snetap et qui aboutit enfin cette année. Elle permettra une élévation du niveau des qualifications, une meilleure lisibilité des parcours de formation pour les élèves et les familles et une articulation plus fluide entre enseignement secondaire et enseignement supérieur.

## Les stages, la défense du seul rôle pédagogique des enseignants

En fin d'année scolaire 2012-2013, le ministère du travail a décidé de modifier les décrets relatifs aux procédures de dérogation pour les élèves mineurs, avec une mise en application dès la rentrée 2013.

Dès les premiers échanges, si nous avons rappelé notre attachement au renforcement des conditions de sécurité lors de l'accueil d'élèves en stage et du respect du code du travail, nous avons surtout dénoncé deux textes qui ont d'abord pour objectif de couvrir le désengagement de l'Inspection du travail dans ce domaine et le démantèlement de ces services. Quelques mois plus tard lors de la modification des circulaires et arrêtés sur les stages, nous avons souligné les nombreux problèmes posés par une publication en cours d'année de ces nouveaux décrets.

De même lors de la présentation de ces textes réglementaires encadrant les stages nous avons affirmé notre refus catégorique du renvoi d'une partie du contrôle aux enseignants et rappelé que lors des visites de stage leur rôle reste uniquement pédagogique. Nous avons fait bouger les textes mais attendons encore à cette heure la version définitive.

## Le numérique, un travail préalable pour construire des mandats

Le congrès de Melle avait mandaté le Bureau National pour mettre en place un groupe de travail sur l'impact du numérique dans le métier d'enseignant afin de permettre au SNETAP de se doter d'un mandat fort sur cette

## PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

question. Depuis l'élaboration de ce mandat la loi de refondation de l'école a fait du numérique un élément indispensable de la formation et l'évolution des pratiques et des outils ont encore accentué sa place dans nos métiers.

Le groupe de travail s'est donc réuni et a engagé la réflexion sur cette problématique, y compris par sa participation au stage FSU organisé autour de ce thème.

Si la tâche s'est avérée complexe, à la hauteur des vifs débats qu'engendre cette question, elle aura néanmoins permis au secteur pédagogie vie scolaire de contester et de faire réécrire une note service imposant pour le cahier de texte numérique à la rentrée 2013.

Le groupe aura largement alimenté les interventions du SNETAP sur le projet stratégique pour l'Enseignement agricole, des interventions fortes qui auront sans doute contribué à faire introduire au dernier moment dans le projet de loi d'avenir agricole un amendement sur le numérique.

### **L'éducation Socio-culturelle, le SNETAP porte l'ESC jusqu'au Ministère de la Culture**

En novembre 2012, le ministère

de la Culture et de la Communication, a lancé une consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle.

Nous avons d'abord dénoncé la mise à l'écart des personnels du système éducatif des « organismes contributeurs ». Une mise à l'écart d'autant plus incompréhensible que par contre les Maisons Familiales Rurales (MFR), étaient retenues comme seul représentant de l'Enseignement Agricole.

Néanmoins le SNETAP FSU a souhaité faire entendre la voix des personnels de l'EAP dans ce débat et a été la seule organisation syndicale à apporter une contribution pour souligner l'apport de l'Enseignement Agricole Public dans ce domaine. Pour l'heure aucune proposition du ministère de la Culture n'a trouvé de traduction à l'EN ou dans l'EA.

### **Le transport pédagogique des élèves, un long combat porté par le seul SNETAP FSU**

Depuis 2004 et la loi de décentralisation actant le transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales, le SNETAP a régulièrement alerté les services du Ministère de l'Agriculture et ceux

des Présidents de Région, du problème particulier que constituait la mission de transport des élèves des établissements agricoles publics dans ce processus de transfert et le vide juridique qui en découlait car cette mission n'avait pas été transférée.

En l'absence de réponse, nous avons envisagé dans un premier temps une action en justice. Mais le changement de gouvernement nous a ouvert de nouvelles perspectives. Nous avons donc pris contact avec les nouvelles équipes ministérielles puis avec des parlementaires pour porter cette problématique lors de l'examen de projets de loi. Ce seront finalement la "loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République" puis la "loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles" qui apporteront par deux articles de nouvelles perspectives en confirmant la charge du transport par les Régions et l'appartenance des personnels TOS à la communauté éducative et à ce titre leur participation au transport pédagogique des élèves. Pour le SNETAP, il y a maintenant un combat à mener Région par Région pour que ces nouveaux textes permettent de redémarrer les bus de nos lycées avec des agents territoriaux des lycées.





# Rapport d'activité corporatif

*Ces trois années ont été marquées par la fin de la politique de la présidence Sarkozy et le début de celle du président Hollande sans que le passage de l'une à l'autre soit senti avec certitude. Certes, quelques créations de postes de retour dans l'enseignement a soulagé à la marge, la situation du service public d'enseignement, mais rien n'a changé dans la façon de gérer les carrières des agents, tant en ce qui concerne les Commissions Administratives Paritaires, que dans la politique de la rémunération. En effet, le gel du point d'indice se poursuit, l'amélioration des grilles de catégorie C n'est qu'un vaste leurre, le rattrapage de tout ce qui a été perdu ne se fera pas et, comble, si la PFR est supprimée, c'est pour construire un nouvel appareil indemnitaire dont la philosophie reste fondamentalement la même, mais avec quelques nouveautés inquiétantes, telles que la reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la prime... Tout cela sans compter les annonces, démenties ensuite, mais lourdes de menaces, sur l'avancement des rémunérations des fonctionnaires...*

*Durant ces trois années, le SNETAP a poursuivi son combat contre la précarité,*

*s'est battu pour une mise en oeuvre de la loi de déprécarisation ample et efficace, pour une amélioration des critères d'éligibilité, ... Et dans le même temps, il s'est battu à tous les niveaux, tant dans son organisation qu'en direction de l'administration, pour que les carrières des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture soient gérées de manière réellement paritaire, transparente et égalitaire.*

*Il a également pris toute sa place de manière très revendicative dans des domaines, pour lui encore un peu nouveaux : le mal-être au travail, les agents handicapés, la parité femme/homme...*

## Défense d'une fonction publique servie par des agents titulaires

« Lutter contre toutes les formes de précarité », en revendiquant un service public d'enseignement agricole servi par des agents ayant tous le statut de fonctionnaire, constitue une des priorités de l'action militante du SNETAP-FSU. La mise en œuvre de ce mandat fondateur a trouvé un terrain d'expression privilégié avec l'avènement de la loi du 12 mars 2012 « relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels » et particulièrement, de la déclinaison dans

l'EAP, du dispositif de déprécarisation, qu'elle institue. Le secteur corporatif, depuis le dernier congrès national à Melle, a ainsi conduit l'offensive pour qu'au sein du MAAF, d'abord le plan de titularisation, mais également d'aucunes avancées en matière contractuelle (révision « plus favorable » des critères de transformation des CDD en CDI par exemple), répondent pleinement aux attentes, qu'elles avaient suscitées chez les collègues précaires.

Pour ce faire, l'ensemble de nos élus nationaux (autour des représentants de la catégorie des non-titulaires et du secteur CFAA-CFPPA, des membres du Bureau National et des coordonnateurs de CAP ATLS, enseignants et CPE notamment) ont été mobilisés et ont porté les revendications du SNETAP-FSU dans les instances, les groupes de travail dédiés et les bilatérales provoquées par nos demandes (Secrétariat Général du MAAF, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Cabinet et Ministres successifs). Des mobilisations d'ampleur (envahissements du Ministère et de la DGER en particulier) ont donné du poids à notre action de fond.

Même si la FSU n'avait pas enfin ratifié le Protocole d'accord du 31 mars 2011, ayant vocation à être transposé dans la loi Sauvadet du 13 mars 2012, le SNETAP, contrairement à d'autres organisations syndicales du MAAF qui se sont contentées de la signature de leur fédération pour solde de toute action en la matière, s'est saisi pleinement de ce dossier en se positionnant aux avant-postes et en suscitant,

## RAPPORT CORPO

quand cela s'est avéré nécessaire, les intersyndicales idoines sur la base de nos propres plateformes revendicatives. Si la richesse de cette période d'action ne peut en l'état être restituée ici de manière exhaustive, les étapes principales du combat engagé dans la durée se donnent comme suit :

- Tout au long du processus législatif (examen successif du projet de loi par le Sénat et l'Assemblée nationale), sollicitations des groupes politiques de parlementaires et interpellations des rapporteurs, en lien avec la FSU, pour la défense d'amendements visant à améliorer la loi. Notons sur ce sujet, le travail de réflexion et de rédaction du SNETAP au sein de la fédération pour la prise en compte de la spécificité de l'EAP (nombre très important d'agents non-titulaires et en majorité recrutés sur budget d'établissements dans les CFAA, CFPPA et les écoles du supérieur) ;

- De la promulgation de la loi (13 mars 2012), à la parution de la circulaire-cadre de déclinaison au MAAF du plan quadri-annuel de titularisation (06 décembre 2012), nous avons obtenu des avancées concernant d'aucuns critères d'appréciation de l'éligibilité des candidats : non prise en compte de la quotité de service minimale des 70% d'un temps plein pour les ACEN enseignants et CPE, assouplissement de la règle de l'identité d'employeurs (non effectivité au sein d'un même EPLEPPA à l'instar des nouvelles règles de «cdisation») ;

- Dans les discussions sur la mise en œuvre des sessions des concours réservés et examens professionnalisés, le SNETAP est intervenu sans relâche pour l'augmentation de la volumétrie, l'égalité de traitement et des chances de réussite pour les candidats ACB de CFAA-CFPPA, une affectation des lauréats indifféremment en LEGTPA/LPA et dans les centres, l'ouverture concomitante en nombre suffisant de concours par les voies externe et interne afin de donner à tous les «exclus» du dispositif la possibilité d'accéder à l'emploi titulaire, la qualité et l'accessibilité pour tous de la

formation à la préparation du concours (constitution du dossier de RAEP et oral d'admission), la reconnaissance par l'administration des graves dysfonctionnements qui ont émaillé l'organisation des concours 2013 et leur résolution pour la session 2014 ;

- Enfin, dans la phase post-concours, le SNETAP a pesé de tout son poids de première organisation représentative de l'EAP pour des conditions décentes d'affectation (action en faveur des adjoints administratifs par exemple) et de formation des lauréats ATLS, enseignants et CPE de l'enseignement technique et supérieur. Le SNETAP a exigé

Ce combat ne se limite pas à la période visée par le présent rapport d'activité puisque si l'on considère le plan de déprécarisation dans son ensemble, nous n'en sommes qu'au mitan. Au-delà, le SNETAP-FSU milite pour d'autres critères d'éligibilité (suppression d'une quotité de temps de travail minimum requise, glissement des dates avec une correspondance année scolaire pour le calcul de l'ancienneté, non discrimination des «employeurs» au sein de la Fonction publique d'Etat), seuls susceptibles d'atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire la résorption de la précarité dans l'EAP. La FSU a relayé cette revendication et obtenu de la Ministre de la Fonction Publique, la réouverture des négociations sur le sujet.

En complément, le SNETAP rappelle avec énergie et à toute occasion que la mise en œuvre de cette loi ne saurait être le prétexte de ne plus organiser de concours externes et internes, seuls à même de permettre aux agents non titulaires non éligibles d'accéder à la titularisation. Sans compter que ces concours s'ils étaient organisés seraient un tremplin pour les fonctionnaires pour changer de catégorie.

Les affectations des agents de catégorie B et C ont été diversement organisées par l'administration : si pour les personnels de l'enseignement supérieur, les choses se sont passées en fin d'année scolaire et dans l'été afin que chacun obtienne le poste

souhaité, cela n'a pas été le cas dans l'enseignement technique. D'abord les premiers reçus, les adjoints administratifs, ont appris début juillet par un courriel de la DGER qu'ils seraient nommés sur leur poste définitif le 1er janvier 2014. Au final, l'administration a reconnu très tardivement aux agents laissés ensuite des mois sans nouvelles, que ce ne serait que le 1er septembre 2014, soit 15 mois après l'annonce des résultats ! La mobilisation intersyndicale (audience avec le directeur de cabinet, envahissement du Conseil Technique Ministériel avec un certain nombre d'agents concernés.), même si celle-ci s'est amenuisée en chemin, a payé puisque la mobilité n'a plus été imposée aux agents de catégorie C, l'administration s'est engagée à verser lors de la titularisation sous forme d'indemnité exceptionnelle, le différentiel entre le salaire gagné et le salaire qui aurait dû être celui reçu si les lauréates avaient bien été nommées au 1er janvier 2014. L'affectation des agents de catégorie B, TFR et secrétaires administratifs ne se fera pas sous les mêmes auspices. En effet, la déprécarisation se faisant à budget constant, les départs en retraite inconsidérément espérés par la tutelle n'ayant pas eu lieu, il a fallu prendre sur le budget originellement prévu pour les enseignants pour les adjoints administratifs, ce qui fait que si pour une majorité des agents de catégorie B, les affectations seront acceptables, pour d'autres, les choses s'avèrent très difficiles. Le SNETAP défend chaque agent individuellement en échangeant avec chacun afin de connaître au plus près leurs souhaits et leur situation personnelle.

En parallèle de cette action générale, qui vise la titularisation de tous les contractuels, nombre pour nombre, quel que soit le support budgétaire de recrutement, le SNETAP est investi au quotidien dans la défense des intérêts des agents non-titulaires, de leurs conditions de travail et de rémunération. Ce travail quotidien s'exprime par une information de qualité (à savoir qu'elle s'attache à suivre l'ac-

Rapport d'activité  
27<sup>e</sup> congrès Arras

tualité et surtout à expliciter les textes règlementaires) diffusée par de multiples canaux (listes de diffusion, site web, documents papier), un suivi des situations individuelles et leur résolution en assurant leur défense auprès de l'administration, soit dans un rapport informel, soit dans le cadre des CCP, nationales, régionales ou locales.

## Combat pour la préservation des statuts de la Fonction Publique

### Défense du caractère collectif de l'avancement et de la reconnaissance professionnelle pour un traitement égalitaire de chaque agent par un travail sur les Commissions Administratives Paritaires

**Dans notre organisation : Pour un meilleur fonctionnement syndical de la FSU au MAAF :** Dans les CAP des corps administratifs fusionnés (enseignement + autres services MAAF), il y avait la nécessité d'une meilleure connaissance entre militants du SNUITAM (ex-SYGMA) et du SNETAP, tant humainement que dans les pratiques syndicales, pour un travail véritablement collectif. De plus dans certains corps ATLS, il était indispensable de redonner du sens à la représentativité en CAP en organisant le travail en amont de la CAP pour la préparation, et en aval pour les compte-rendus. Des journées de travail internes (soit avec toutes les catégories ATLS, soit sur les seuls administratifs) au SNETAP ont été organisées avec si nécessaire quelques représentants du SNUITAM et, à l'inverse, les militants du SNETAP ont participé à des journées organisées par le SNUITAM.

En 3 années, l'organisation du travail a beaucoup évolué et progressé : meilleure connais-

sance par les élus des tâches à accomplir, de leur rôle et de leur responsabilité.

La diffusion des informations à l'ensemble des collègues, tant entre les CAP, qu'en amont des CAP et en aval a été un des objectifs poursuivis durant ces trois années. Il s'agit ici de l'envoi de messages ponctuels concernant les agents d'un corps donné, de propositions d'aide durant la période des CAP, de l'information individuelle sur des problématiques personnelles et de l'information de tous avec les compte-rendus des commissions paritaires une fois qu'elles se sont déroulées. Les pratiques étaient très disparates, nous avons cherché à les unifier en conservant et en rassemblant ce que chacun faisait de bien dans son coin. Pour cela, il a fallu améliorer la fiabilité de notre fichier et de nos listes catégorielles : cette tâche est sans fin et doit être renouvelée chaque année. Il est également nécessaire pour cela que les commissaires paritaires aient connaissance de toutes les affectations nouvelles (Ce qui n'était pas le cas dans les corps ATLS lorsqu'il y avait arbitrage de la part de l'administration.). Il a fallu penser une procédure pour communiquer électroniquement : l'outil est en cours de mise en oeuvre.

C'est dans ce cadre qu'il a été demandé à chaque catégorie de rédiger des fiches pouvant s'agglomérer et former un "livret d'accueil" modulable selon les besoins. Ces fiches sont pensées pour être disponibles sur le site du SNETAP à la portée de tous et en même temps imprimables pour composer un livret d'accueil. Certaines catégories qui avaient cette habitude de travail et possédaient déjà un document fiable ont eu moins de peine que d'autres où rien n'avait été fait avant. Tous ne sont pas terminés à ce jour.

### En direction de l'administration : Pour défendre le paritarisme

L'un des moyens de redonner pleinement leur rôle aux commissaires paritaires est pour le SNETAP l'affaiblissement - et mieux la fin - de celui joué par les IGAPS. Nous avons dénoncé

auprès du Secrétaire Général du Ministère, cette politique "managériale" qui ne correspond pas, malgré ce que vante le guide des "Bonnes Pratiques de la gestion des ressources humaines" (bilan 2010) de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique), à une politique de gestion des personnels égalitaire, équitable et au plus près de la réalité de leurs attentes. Nous avons porté cette revendication à chaque fois que possible, par écrit et oralement, tant dans les CAP ATLS que dans les groupes de travail du service des ressources humaines, qu'auprès du chef de ce service.

Cette action a eu au moins l'intérêt d'alerter les IGAPS eux-mêmes qui ont souhaité nous recevoir. Ils ont alors accepté de reconnaître que certaines pratiques de tous ou de quelques uns pouvaient être à revoir et qu'ils manquaient de formation, mais bien évidemment l'action qu'ils mènent est pour eux incontournable et une aide octroyée aux agents. Elle a eu une autre conséquence, c'est qu'à force de dénoncer la fin du paritarisme dans les CAP, les décisions opaques, le manque d'information des représentants des personnels, leur difficulté à connaître le corps, et donc leur impossibilité à faire ce pourquoi ils sont élus, le service des ressources humaines a mis en place un groupe de travail pour améliorer le fonctionnement des CAP. Certes, il s'agit aussi de faciliter le travail des bureaux de gestion rendus exsangues du fait des suppressions de postes à la centrale, mais un certain nombre de nos demandes ont été entendues, à charge toutefois à nous de parvenir à les faire appliquer ! Il s'agit de la généralisation de pré CAP, non pas la veille de la CAP mais au moins une semaine avant, afin de pouvoir faire un retour d'information réciproque : représentants des personnels/agent/administration et laisser assez de temps aux commissaires paritaires pour travailler sur les documents (même si ceux-ci ne sont pas complets.). Il s'agit aussi de la transmission de fichiers exploitables par tous, de la possibilité d'avoir des listes à jour

pour les différents corps, avec pour chaque agent, l'affectation, le grade, et les codifications afférentes, et avoir l'ensemble des informations permettant la prise éclairée de la décision concernant l'agent : les mois de bonification par exemple.

- Le mouvement ATLS : Nous nous sommes énergiquement élevés depuis son instauration en 2009-2010 contre la procédure non réglementaire de gestion dite "règle des 3 ans" dans le poste, également contre le manque d'informations sur les raisons pour lesquelles tel agent est classé de telle façon, contre la fin de la demande de principe, contre la non publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants, contre l'obligation pour les agents ATLS d'avoir à se présenter au chef de service (directeur d'établissement ou autre) à l'occasion des demandes de mutation, contre



## RAPPORT CORPO

la transformation insidieuse de tous les postes, hors ceux des CPE et des enseignants, en poste à profil, catégorie C comprise... Grâce à notre action, la procédure des 3 années dans le poste a été assouplie, mais cela n'est pas suffisant pour nous car elle n'apporte rien à la qualité du service public et elle met les agents en difficultés, voire en souffrance. C'est pour cette raison que nous l'avons portée jusqu'au CHSM-CT. Pour tout le reste, la bataille n'est pas gagnée, d'autant plus que ces pratiques sont anciennes dans les services du MAAF, hors enseignement. Elles ont essaimé par l'intermédiaire de la fusion des corps administratifs dans l'ensemble des corps ATLS. Et certaines organisations syndicales semblant y trouver leur avantage ne se battent contre ces procédures clairement injustes.

- Le mouvement des enseignants et des CPE : L'administration affiche une volonté de changer les choses sous le prétexte d'une certaine rigidité et d'un égalitarisme qui serait néfaste à la qualité du service public. Les résultats aux prochaines élections paritaires joueront un rôle dans les réponses qui seront apportées et mises en œuvre. La question de certaines parties du territoire français (Corse, DOM, et TOM) s'est imposée sur le terrain à l'encontre des règles en usage actuellement et basées sur un égalitarisme total, certes de manière un peu différente entre l'outre-mer et la Corse. La demande locale est cependant dans les deux cas, un traitement différencié du fait de l'éloignement du territoire métropolitain. Cette question doit donc être à nouveau posée à l'occasion de ce congrès.

- Pour les avancements : Nous avons dénoncé l'ensemble de l'activité des IGAPS, cette construction volontariste de la part de l'administration, de l'inégalité et l'injustice et cette confusion extrême dans laquelle les carrières des agents sont placées. Les IGAPS n'ont aucune connaissance des corps dont ils ont la charge, ils n'en connaissent ni les pyramides des âges, ni celles de l'ancienneté, ils ne connaissent

pas plus celles des différentes MAPS (Missions d'Appui aux Personnes et aux Structures) qui correspondent à un découpage inter régional du territoire français et qui sont le support territorial des propositions d'avancement : comme si les corps de la FPE (Fonction Publique de l'Etat) étaient un agglomérat de fonctions publiques territoriales... Ils ne comparent jamais une liste de propositions d'avancement d'une année avec celle de l'année précédente ou des années précédentes, ne recherchent jamais les raisons pour lesquels un agent proposé par son chef de service ne l'est pas l'année suivante, n'exigent pas des chefs de service qu'ils proposent leurs agents et aussi qu'ils motivent leurs refus de proposition. Certes, ils pourraient être un garde-fou dans la mise en œuvre de l'obligation faite par décret que, pour obtenir un avancement, tout agent doit être proposé. Or, ils en sont en réalité l'aggravation.

Le SNETAP ne manque jamais d'exiger de l'administration qu'elle organise les examens professionnels qui permettent aux agents de changer de grade et/ou de catégorie.

Le SNETAP s'est battu pour que le ministère n'oublie pas les agents techniques des lycées et continue d'organiser les CAP nécessaires à ceux d'entre eux qui n'ont pas intégré et qui sont toujours en détachement. Et si la promotion acquise au MAAF est supérieure à celle obtenue à la région, il tente de la faire reconnaître afin que cette amélioration de salaire n'attende pas le décompte de la retraite !

### En intersyndicale

Le SNETAP, avec ou sans le SNUITAM, selon les corps concernés, a œuvré à chaque fois que possible à travailler en intersyndicale avec les organisations politiquement proches dans le cadre des CAP, que les déclarations limitaires soient communes ou non. Pour ce qui est des propositions d'avancement, il a essayé, autant que faire se peut, et pour le bien commun des agents concernés, de travailler avec toutes les organisations. Cela n'a pas été toujours possible tant les diver-

gences peuvent parfois être grandes.

Dans certains corps, le SNETAP a organisé des listes avec d'autres organisations proches, soit au sein de la FSU hors ministère de l'agriculture, soit au sein du ministère avec d'autres fédérations. Il s'applique à co-construire le travail de suivi indispensable malgré les difficultés de mise en œuvre et pour soutenir les militants concernés.

### Défense des droits des travailleurs handicapés

La problématique des agents travailleurs handicapés a grandi avec l'obligation légale d'emploi. Le SNETAP, après une première tentative en 2011 a repris ce mandat et l'organisation d'un groupe de travail interne est en cours. Nous sommes aidés par le fait que le lien avec le CHSMCT est facilité puisque c'est la FSU qui exerce le mandat de secrétaire du CHS. Le SNETAP soutient aussi les agents dans les difficultés qu'ils rencontrent et dont certaines sont très lourdes, en intervenant auprès de l'administration.

### Combat pour l'égalité professionnelle F/H

Le travail commence seulement au sein de notre organisation qui n'a pas vu encore durant ce mandat un groupe égalité Femme/Homme fonctionner malgré des velléités lors du dernier congrès. Il faudrait que nous nous questionnions sur cette difficulté que nous avons à mettre en œuvre ce mandat, même si bien sûr, le suivi de la loi du 12 mars 2012 est fait en participant aux groupes de travail ministériels et en y étant, avec le SNUITAM, un élément moteur et en portant aussi cette question dans les autres groupes de travail du service des ressources humaines. Nous avons eu aussi l'occasion de reprendre et expliciter à de nombreuses occasions l'idée développée par le Défenseur des Droits de la reconnaissance d'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

## Défense des agents victimes d'abus de CDD

Ce mandat-là a été très bien porté par une petite équipe qui travaille depuis plus de 7 ans. Les procédures sont toujours longues et le travail fait ne trouve sa conclusion bien souvent que dans le mandat suivant. Le secteur utilise les deux voies : celle de la négociation d'une part et celle de la voie judiciaire pour les contrats publics et de la voie des tribunaux des prud'hommes pour les contrats privés. Il a obtenu déjà de nombreuses titularisations, le maintien dans l'emploi et lorsque ce n'était plus possible de conséquentes indemnités. Cette équipe a évolué en fin de mandat. L'idée est qu'elle doit demeurer forte et disponible car les situations existent toujours et doivent être défendues.

## Défense d'une rémunération qui permet de vivre

### Un indemnitaire totalement inféodé à l'évaluation

La PFR a compliqué les mutations, a provoqué des sentiments d'injustice parmi les collègues d'un même service dans la répartition des fonctions selon leur cotation. Si elle a permis de rétablir un peu de parité entre les différents secteurs du ministère et surtout de rapprocher le niveau de l'indemnitaire de l'enseignement de celui des autres services, ce qui aurait pu se faire autrement, elle a fortement perturbé les collectifs de travail sans bénéfice aucun pour la qualité du service public rendu. La catégorie C n'a jamais été concernée. Notre difficulté a été de faire entendre à l'ensemble des agents (soit bénéficiaire de cet indemnitaire un peu amélioré pour les catégories A et B, soit en attente de cette petite amélioration de leur rémunération pour les C) que ce moyen n'était pas le bon. Le SNETAP-FSU a toujours rappelé son attachement

à un salaire décent plutôt qu'à des primes qui servent de complément indispensable mais sans répercussions sur la pension de retraite. Le SNETAP n'a jamais perdu une occasion de défendre l'idée que la décentralisation a, certes amélioré, l'indemnitaire des agents concernés,

### La défense d'un salaire qui permet de vivre

Avec le SNUITAM, le SNETAP s'est battu pour de meilleurs taux promus/promouvables et que, la DGAFP entende que la justice n'est pas les mêmes taux pour les corps équivalents d'un ministère à un autre mais des taux qui correspondent avec les pyramides des âges de ces corps. C'est d'autant plus important dans les corps administratifs qui peuvent travailler en directions départementales avec des agents d'autres ministères mieux lotis (MEEDE) et qui le vivent avec un grand sentiment d'injustice. Le SNETAP a été avec le SNUITAM un moteur de l'action en faveur de la catégorie C au ministère de l'agriculture. Nous n'avions pas soutenu les contre-réformes de la grille de la catégorie B qui a considérablement allongé la carrière de tous, ni la création de la PFR. Le SNETAP a été avec le SNICS reçu en bi latérale à de nombreuses reprises à la DGAFP sur la question du reclassement des infirmières en catégorie A. Malheureusement, les mandats de la FSU sur la catégorie A type n'ont pas été entendus mais elle a pu améliorer à la marge le reclassement des infirmières en catégorie A. Au MAAP, nos revendications pour un reclassement de toutes sur une année ont été suivies.

## Lutte pour la qualité du service public rendu par les agents : conditions de travail

## Défense des dotations ATLS des lycées

Le SNETAP portait depuis longtemps la revendication de la remise à plat des dotations de l'ensemble des postes ATLS des lycées. Cette bataille en intersyndicale avec la CGT a finalement connu une suite favorable avec le début des groupes de travail à la DGER, dans une configuration CTPC, en juillet 2011. L'administration dans un premier temps, en partant d'un travail fait en 2004, a choisi selon nos demandes de faire l'analyse de l'activité réelle des agents administratifs des lycées, toute catégorie confondue. Le SNETAP, de son côté a fourni un travail très approfondi en faisant une enquête fouillée dans une dizaine d'établissements sur la réalité des missions administratives (explicitation des tâches, temps nécessaire annuellement). Il a ainsi pu fournir une analyse comparative à celle de l'administration et contester, preuves à l'appui certains de ses chiffres sur les temps de travail annoncés. Il a pu aussi montrer que certaines tâches non seulement n'avaient pas disparu, mais s'étaient alourdies (la gestion des agents décentralisés par exemple.) et que d'autres étaient particulièrement mal comptabilisées comme les bourses. On a pu montrer que d'autres catégories d'agents étaient obligées de prendre en charge des activités qui sont celles des administratifs tant les services ont été décimés : infirmière, service de la vie scolaire, directeur adjoint, enseignants, ... Il a été possible aussi dans certains cas d'avoir un accord partagé sur la réalité effective d'un certain nombre de tâches qui avaient été "oubliées" par l'administration. Mais il en reste de nombreuses totalement ignorées et dans l'ensemble, le temps reconnu pour les exécuter est très généralement sous-évalué par l'administration.

Le rythme de travail de ces groupes a été très lent dans le temps, l'année de 2012-2013 se passant quasiment sans réunion, malgré nos relances récurrentes. Toutefois, la rupture a été plei-

nement consommée lorsque la DGER fin 2013, unilatéralement a décidé de ne plus considérer les dotations à partir du travail effectivement à faire dans chaque établissement mais à partir de dotations régionales sur la seule base d'un budget particulièrement exsangue. Elle nous a opposé un refus absolu de nous faire connaître les dotations réelles par site d'établissement. La situation est grave pour ces services où les agents de toute catégorie sont pressurés et elle ne va pas aller en s'arrangeant avec le choix qui a été fait d'organiser la déprécarisation à budget constant. En effet, si notre bataille en intersyndicale avec la CGT et SUD a permis que les lauréates du concours en adjoint administratif soient nommées au plus près du poste sur budget occupé précédemment, cela a été fait sur ce que l'administration considère comme des besoins non recon-

## RAPPORT CORPO

nus. Ce qui, de fait, va mettre dès maintenant et pour quelques années si la situation budgétaire actuelle de la fonction publique perdure, en grande difficultés de nombreux établissements.

La lenteur du processus n'a pas permis que malgré le temps passé, il ait été possible d'aborder réellement la situation des autres catégories de personnel. Les seuls documents transmis par l'administration ne fait référence comme seul critère pertinent en matière de dotation pour les Techniciens (ex Technicien de Laboratoire et ex-Adjoint Technique de Laboratoire, ex-TEPETA, aujourd'hui TFR de l'enseignement technique) et pour les infirmières et personnels de santé, qu'au nombre des élèves ! Les catégories concernées ont travaillé sur l'ensemble de leurs missions et préparé des documents d'analyse afin de construire notre argumentaire.

### Action contre le mal-être au travail

La lutte contre la "règle des 3 ans" a été l'une des actions que nous avons menées avec constance contre le mal-être au travail. La défense de l'intérêt des agents en cas de MIS (Mutation dans l'Intérêt du Service) est aussi chaque année un travail militant afin que les collègues concernés soient protégés le mieux possible pour échapper à l'arbitraire de l'administration.

Le SNETAP est vigilant sur la préservation de la nomination sur site et non sur un EPL et sur la limitation des services partagés et en ce cas sur la préservation des droits des agents à la reconnaissance par l'heure de décharge.

Il est aujourd'hui difficile à un agent de changer de métier et même si c'est un souhait réglementairement reconnu, il est mal pris en charge par l'administration dont les procédures sont aléatoires et imprévisibles. Nous avons porté notre revendication d'un parcours balisé et clair, sans être encore entendu aujourd'hui. A ce sujet, le SNETAP s'est engagé dans un partenariat avec un laboratoire universitaire spécialisé dans la problématique de la souffrance au travail des enseignants. Le programme auquel nous participons porte spécifiquement sur les reconversions disciplinaires imposées qui placent les enseignants dans de grandes difficultés. Au vu des premiers retours, nous avons saisi immédiatement l'administration, ainsi que le CHS-CT ministériel.

### Veille sur le télétravail

Durant ce mandat, nous avons seulement observé une veille sur le télétravail qui n'existe pas en tant que tel dans les établissements mais qui se met en place insidieusement car non déclaré officiellement par le biais de la

FOAD ou des ENT accessibles depuis l'outil et le domicile des agents. Nous regardons avec inquiétude l'emprise de l'immédiateté dans le travail du fait des messageries électroniques et avons signalé à chaque fois qu'il a été nécessaire, la réglementation par rapport à l'usage des messageries professionnelles.

### Défense d'une retraite digne

Dans le cadre de la campagne contre la loi retraite 2012, le secteur corporatif a participé (à la hauteur de la mobilisation de cette mobilisation....) à l'information des agents en diffusant et commentant les diaporamas FSU en complément du dossier consacré à cette question dans le bulletin.

### Soutien d'une protection et d'une action sociales effectives et efficaces :

Le SNETAP dans le cadre de sa participation à l'ASMA (Association Sociale du Ministère de l'Agriculture) a défendu les mandats d'une action sociale gérée par les représentants des personnels. Pour nous, il ne soit pas être question du seul loisir sports et culture, mais d'une action sociale qui revêt un caractère complet et englobant permettant de prendre en compte tous les aspects de la personne au travail et hors du travail.





# Rapport d'activité vie syndicale

3 années se sont écoulées depuis notre dernier congrès de Melle... qui avait précisément vu passer le rythme de réunion de nos congrès nationaux de 2 à 3 ans, avec la mise en place de journées d'études intermédiaires. Ce rapport d'activité du secteur « vie syndicale » va nous permettre de dresser un premier bilan de cette décision structurelle d'importance. Au-delà, ces 3 années se doivent d'être ré-interrogées au regard des mandats que nous nous étions collectivement donnés. Ainsi, afin de rendre compte et d'ouvrir sur un certain nombre de perspectives, le présent rapport portera d'abord sur les modalités d'actions mises en œuvre par notre organisation durant cette période. Puis nous nous arrêterons sur la question de notre représentativité, avec le triptyque « élections, syndicalisation et engagement militant ». Enfin, nous sonderons une nouvelle fois notre outil syndical multicatégoriel dans son fonctionnement au service du développement de l'Enseignement Agricole Public et de la défense de l'intérêt de ses personnels en prise directe avec celui de ses usagers.

## Le Snetap, un syndicat en action !

Nous nous étions quittés sous un gouvernement de droite, d'une droite brutale, décomplexée et déterminée, pratiquant fonctionnariat primaire et ayant claire-

ment fait son choix entre enseignement public et privé, au profit du second... et nous nous retrouvons sous un gouvernement de gauche, d'une gauche à l'action hésitante, peu assumée, parfois contradictoire, se revendiquant d'une sociale-démocratie nostalgique des Blair et autre Schröder et ayant revêtu sous couvert de réalisme les oripeaux laissés par la droite entre cadeaux au patronat et recul programmé des services publics à défaut de courage politique. Autant dire, que le SNETAP et sa fédération, la FSU, n'ont eu d'autre choix que de persister dans leur mandat d'action, des actions renouvelées, suivies et assumées. 3 années d'actions déterminées donc, avec un certain nombre d'échecs, mais aussi quelques beaux résultats...

## Le CDDEAP poursuit résolument son action en faveur de l'EAP...

Lors du mandat précédent, le SNETAP avait initié un travail original, visant à élargir à la fois son audience et ses soutiens, avec la création d'un comité de défense et de développement de l'EAP. Le SNETAP a assumé la mise en place de cet outil original et son animation, tout en demeurant soucieux de son indépendance, mais conscient d'avoir au moins autant à apporter qu'à recevoir d'un travail concerté avec des partenaires issus de différents hori-

zons (parlementaires de gauche, représentants d'organisations professionnelles agricoles, de parents d'élèves, de jeunesse...), mais ayant tous en commun leur attachement à nos établissements publics agricoles.

Depuis 2009, et nos débats internes initiaux sur la pertinence de cette orientation, force est de constater à la fois la fiabilité et la pertinence de notre comité. Dans les 3 dernières années, il a gagné en maturité. Deux éléments le démontrent avec force, n'en déplaise à certains commentateurs. D'abord, notre comité s'est recentré de lui-même, on compte en effet deux défections, qui se sont imposées d'elles-mêmes : celle de l'Association des Régions de France (sans doute du fait de velléités décentralisatrices exacerbées incompatibles avec notre attachement à une éducation nationale qui pilote et assure l'égalité de traitement des jeunes qui nous sont confiées), puis celle d'élus du MODEM (sans doute trop démocrates chrétiens pour assumer notre priorité au service public d'éducation, et ayant depuis opéré un retour, voir un repli stratégique au centre droit...). Ensuite, on retiendra la constance et la qualité des actions engagées par le CDDEAP, au premier rang desquelles : la haute tenue des contributions adressées à qualité par le comité à l'occasion de la consultation ministérielle sur la Loi d'avenir agricole, grâce à l'organisation maîtrisée de 4 at-

## VIE SYNDICALE

liens régionaux de réflexions, mais aussi la force des amendements à la loi portés en commun une nouvelle fois. Vigueur également qui se mesure à la création de comités régionaux dans plus de la moitié des régions de France, dont les principales actions ont porté sur la carte scolaire, la DGH, les PREAP... Côté limites, on relèvera la difficulté à maintenir actifs nos comités sur la durée, l'animation de ces derniers étant de fait exigeante, et plus ponctuellement la difficulté de certains de ses membres pour assumer des périodes de tensions et de conflits ouverts, l'exemple le plus emblématique étant la fermeture de Lapalisse en Auvergne, où les partis de gauche se sont déchirés suivant l'échelle territoriale considérée (nationale, régionale, départementale ou locale). Il est toutefois à noter que le SNETAP n'avait pas installé de comité régional en tant que tel en terre arverne... Dans les prochaines semaines, le CDDEAP poursuivra ses interventions, avec deux audiences à venir auprès du Ministre de l'Agriculture et du Secrétaire d'État à l'Agroalimentaire concernant la Loi d'avenir, bien décidé à ne rien lâcher quant à son objectif principal : redonner la priorité à l'Enseignement Agricole Public. Il reste encore fort à faire !

### **Travailler à la convergence des luttes – ou quel avenir pour les comités défense des services publics...**

Durant ce mandat, le SNETAP, conformément à ses engagements de niveau national, a poursuivi activement sa participation à 2 initiatives nationales de la coordination « convergences pour les services publics », avec en particulier en point d'orgue des états généraux des services publics organisés le 11 juin 2011, ainsi qu'à un certain

nombre d'initiatives départementales. Deux remarques s'imposent néanmoins. Sur la forme, les initiatives suivies par nos militants au niveau régional ou départemental n'ont pas été recensées, cette dynamique reste donc à fédérer en interne à notre organisation. Sur le fond, force est de constater que le pacte national pour les services publics élaboré en amont de la dernière campagne présidentielle, qui visait à faire pression sur les candidats, n'a pas eu de lendemain... Or, en regard de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), qui n'est qu'un prolongement de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui ne dit pas son nom, on mesure à quel point il convient de réarmer nos comités et autres collectifs de défense et de promotion des services publics. La FSU a, de par ce qu'elle représente au sein de la Fonction Publique (d'État et territoriale), plus qu'un rôle à jouer en la matière !

### **L'unification syndicale... on continue d'y travailler !**

#### **Congrès FSU**

Une nouvelle fois, le SNETAP a porté avec force son mandat d'unification, et cela s'est traduit par une nouvelle avancée, certes toujours en deçà des attentes, mais une avancée tout de même, avec un point annuel en CDFN avec les représentants des SD et des CFR visant à recenser l'ensemble des initiatives communes conduites avec CGT et/ou SOLIDAIRES, en vue de forger ce nouvel outil syndical de lutte et de transformation sociale auquel les salariés aspirent. Et cela au-delà de l'unité d'action qui est bien entendu à rechercher à chaque fois qu'elle est possible, mais qui n'est que conjoncturelle...

#### **Intersyndicale MAAF**

Du côté de la dynamique inter-

syndicale interne au MAAF, elle fut plutôt faible sur les 3 ans écoulés... la motion « vie syndicale » de Melle résumant bien les écueils du moment et qui pour l'essentiel persistent quand on évoque l'état des relations syndicales et des organisations elles-mêmes au sein de notre ministère. En résumé, la majorité, pour ne pas dire l'ensemble des autres OS du MAAF, connaît des difficultés internes sur la durée (de dynamique, de capacité à suivre l'ensemble des sujets qui nous incombent en tant que syndicats multicatégoriels de l'EAP, ou encore de renouvellement de leurs équipes militantes en interne etc...) et nous passerons sur les problèmes de personnes qui parfois s'avèrent difficiles à dépasser quand celles-ci dirigent pour tout ou partie les organisations en question.

A partir de là 3 scénarios mis en œuvre sans exclusive : faire avec, faire sans ou faire à minima et occasionnellement.

Ainsi, nous sommes-nous efforcés de travailler de façon suivie et en confiance avec le Syac-CGT. On relèvera de 2 rencontres entre notre Secrétariat Général et leur Commission Exécutive et un certain nombre de bilatérales dont la régularité a repris ces derniers mois, après que l'organisation ait tenu son congrès, renouvelé sa direction et qu'elle se soit réorganisée en interne. On mentionnera enfin un certain nombre d'interpellations directes ou indirectes, internes ou externes, concernant de possibles candidatures communes. Pour l'heure, le SNETAP s'en est tenu au mandat de son dernier congrès, bornant les listes communes éventuelles au champ des CAP. Soulignons ici la réussite indéniable de notre travail commun dans les CAP en question. Cette question sera versée aux débats de notre prochain congrès national, en gardant à l'esprit à la fois notre statut d'organisation majoritaire de l'EAP, les enjeux électoraux qui s'an-

Rapport d'activité  
27<sup>e</sup> congrès Arras

noncent, les positionnements de notre fédération, ainsi que nos objectifs partagés en matière d'unification syndicale.

Avec les autres OS, nos relations se sont cantonnées à rechercher l'unité d'action quand c'était souhaitable et surtout possible (ex. sur le combat pour une dépréciation digne de ce nom, mais on soulignera ici une insincérité persistante, sinon permanente du Sea-UNSA).

On peut également rendre compte du travail opiniâtre et pour tout dire assez ingrat, en tout cas très exigeant, de nos représentants au sein de l'ASMA. En effet, dire que les relations entre représentants des OS au sein de l'association (Bureau, voire CA) sont difficiles, cela relève de l'euphémisme et ce depuis plusieurs années. Pour autant, fort d'un travail collégial de fond (entre SG et membres du Bureau, comme du CA de l'ASMA), l'AG de Paris (novembre 2013) a marqué un tournant. La stratégie d'ouverture assumée dans l'intérêt de l'action sociale et des agents, portée par le SNETAP (en lien étroit avec la CGT et la CFDT), a été validée.

Elle a aussi été révélatrice, dans sa phase préparatoire compliquée, de la nécessité d'un travail plus suivi avec le SNUITAM-FSU. En effet, réactiver des rencontres régulières entre nos SG et bureaux nationaux respectifs devra à n'en pas douter constituer une des bonnes résolutions à re-prendre... C'est en tout cas la conclusion commune que nous avons tirée ensemble de cette séquence. La qualité du travail conduit par nos délégations mixtes en CAP des personnels administratifs depuis près d'un an maintenant est certainement la piste à suivre, ou tout au moins à décliner.

#### Autres intersyndicales

Il va de soi qu'il ne s'agit pas ici de dresser un tableau, et moins encore un bilan exhaustif, de l'ensemble des dynamiques intersyn-

dicales auxquelles le SNETAP participe, ce d'autant que le secteur « vie syndicale » n'a pas vocation à se substituer aux autres secteurs de notre organisation. On peut cité ici notre participation active et très suivie depuis ce mandat, conjointement par les secteurs Pédago-VS et PSL, à l'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel (sur des questions aussi importantes que le devenir de la voie professionnelle, la décentralisation de la carte des formations ou le CCF...), ou encore à l'Intersyndicale du SUP, via nos secteurs Corpo (avec notre catégoriel du SUP, membre du BN) et Pédago-VS (concernant récemment la question de l'IAVF par exemple).

Nous ne reviendrons pas ici sur le mouvement interpro. et l'échec de nos actions sur les retraites (voir la partie analyse générale et Corpo du rapport) ou sur la participation de notre fédération à la dynamique Alter Sommit (qui a pris le relais des forums sociaux mondiaux), ou encore sur la lutte unitaire contre l'extrême droite qui vient d'être lancée en ce mois de janvier, à l'initiative de la FSU, avec la CGT et SOLIDAIRES, ainsi que les organisations de jeunesse de gauche, et dans laquelle le SNETAP entend prendre toute sa place !

#### Secteur Vie Fédérale - des avancées qualitatives significatives

Qui dit action au-delà de notre champ spécifique, doit penser de façon intersyndicale, mais aussi et avant tout penser de façon fédérale... De la théorie à la pratique, nous nous étions mandatés à Melle pour continuer de progresser dans ce secteur clé de notre activité syndicale, tant sur la forme que sur le fond, car il en va indéniablement de notre capacité d'action au-delà de l'EAP.

**Sur la forme**, le secteur « vie fédérale » a d'abord tenu à prendre l'initiative d'établir des règles

précises et partagées quant à la composition de notre délégation SNETAP dans les congrès nationaux de la FSU, celles-ci une fois établies, puis amendées par nos instances ont été intégrées à notre règlement intérieur. Le secteur a aussi veillé à sécuriser nos mandats nationaux en amont des Conseils Délibératifs Fédéraux Nationaux, en particulier à la faveur de nos CSN. Enfin, c'est un compte-rendu post-congrès circonstancié des mandats que nous avons portés et des avancées obtenues que le secteur s'est fait fort de valoriser avec une diffusion à chacun de nos syndiqué-e-s fort appréciée. Ces initiatives visant à renforcer notre lien fédéral et à promouvoir tout l'intérêt de notre implication militante à tous les niveaux d'intervention de notre fédération sont à poursuivre, sinon à amplifier encore.

#### Sur le fond

Au-delà de notre engagement dans le sens de l'unification syndicale (voir supra), nous avons continué d'œuvrer avec un certain nombre d'autres (SD, SN...) à conforter la place et la nécessité de CFR forts et en synergie (renforcement du réseau, des mises en commun à la faveur d'instances fédérales,...), à plus forte raison à l'heure où c'est de cet outil fédéral que pourra venir l'essentiel de notre salut en matière de carte scolaire pour la partie enseignement professionnel tout au moins, de politiques régionales de formation, d'orientation... à travers des instances comme le CAEN, le CESER ou le CCREFP. Rien de moins.

Sans prétendre ici à l'exhaustivité, il convient de revenir ici sur un autre sujet éminemment fédéral, à savoir notre capacité à représenter au mieux nos collègues ex-TOS-ATE décentralisés. C'est bien ici dans une dynamique de FSU Territoriale qui commence à s'assumer d'avantage que nous nous sommes inscrits durant ce mandat. Sur

fond de rapprochement en cours entre le SNUACTE et le SNUCLIAS dans une perspective de fusion annoncée pour 2015, le SNETAP a continué à jouer son rôle de facilitateur des échanges et d'aiguillon afin que la FSU se donne tous les moyens d'assurer son rang dans la cadre de la Fonction Publique Territoriale...

A ce stade, une dynamique de campagne commune « FSU Territoriale » est lancée. En interne au SNETAP, on soulignera avec satisfaction la relance d'un groupe national de pilotage TOS-ATE, avec la reprise d'une publication régulière d'un Info-TOS ATE, un livret d'accueil en cours de réalisation avec les déclinaisons régionales nécessaires. Reste à ré-activer notre réseau d'élus et de correspondants en région... Ceci étant dit, la décentralisa-



## VIE SYNDICALE

tion continue néanmoins de faire son œuvre en terme d'effritement de la communauté de travail, comme de notre syndicalisation (cf. relance prioritaire pour le groupe syndicalisation en lien avec nos correspondants syndicalisation régionaux). Ainsi, notre congrès devra une nouvelle fois interroger la place des ATE au sein de notre organisation, comme de notre fédération : sous quelle forme, à quelles fins, avec quels moyens... pour agir au plus près de l'intérêt des agents et de leurs missions de service public.

Soulignons enfin, qu'au rang des plus beaux résultats du SNETAP sur les 3 années écoulées, on retrouve nos collègues ATE, chauffeurs de bus, dont nous sommes parvenus à faire réaffirmer de part la loi les prérogatives pleines et entières à assurer le transport pédagogique de nos établissements publics de formation agricole ! Un combat de près de 10 ans qui vient d'aboutir...

### Un mot clé : representative

Des élections à l'adhésion, il s'agit ici pour nous de regarder sans concession comment le SNETAP et la FSU ont répondu et continuent de répondre à ces enjeux majeurs que constituent ces deux entrées pour apprécier l'audience et la capacité d'action réelle d'une organisation.

### Bilan des élections professionnelles de 2011 et perspectives des élections de 2014 : restons concentrés sur l'objectif...

2011 première consultation générale d'un nouveau type, avec un renouvellement des représentants des personnels sur listes, au niveau de l'ensemble des comités techniques (ceux-ci ayant perdu leur caractère pari-

taire au détour de cette nouvelle loi sur le dialogue social votée sous Sarkozy), comme des CAP et CCP existantes, et cela tant dans la FPE que dans la FPH (le renouvellement dans la Fonction Publique Territoriale étant prévu pour fin 2014). Pour quels résultats obtenus... Analyse. Sur la forme, une préparation très exigeante pour les structures syndicales et les équipes militantes, avec une intense campagne, y compris d'explication et d'accompagnement pour des agents électeurs appelés aux urnes pour cet exercice démocratique d'importance sur une période unique, avec un vote à l'urne pour les CT et un vote par correspondance pour les CAP-CCP. Le Ministère ayant fait le choix de découpler (à titre dérogatoire) ces deux phases de vote en les programmant à 15 jours d'intervalle, il nous a fallu procéder en deux temps et redéployer un matériel de campagne spécifique dans un laps de temps court, afin de remobiliser les agents... sachant qu'il est une règle que le SNETAP garde toujours en tête : l'abstention se fait toujours, de façon mathématique, au détriment de l'organisation la plus représentative... L'enjeu était donc clairement de mobiliser le plus grand nombre en regard des enjeux de représentativité. Sur le fond, tout en réalisant un score plus qu'honorable au niveau national et en confortant encore nos résultats d'ensemble en région (le SNETAP entraînant l'adhésion de 70 à 80% des voix pour nombre de CTREA, sachant que celui-ci a parfois dans le cadre des scrutins de liste été la seule organisation en capacité de déposer... occupant in fine les 10 sièges des instances en question), nous avons à quelques voix perdu un siège en CTM au profit de l'alliance (payante) dite du Trèfle (SNISPV, CFTC, CGC), avec par suite un resserrement mécanique de nos moyens syndicaux (subvention et décharges). Cette

élection a aussi vu l'entrée du Sea-UNSA au CTEA-DGER, aux côtés du Syac-CGT, du sFOerta et du Sgen-CFDT (1 siège chacun), le SNETAP occupant 6 sièges à l'issue de ces élections. Le SNETAP a également maintenu ses positions en CAP et CCP, conservant par exemple l'intégralité des sièges chez les PCEA, le CPE ou encore les ACEN.

En décembre 2014, retour aux urnes sur des bases proches de celles de 2011, mais avec un défi au moins aussi important à relever si ce n'est plus... et en l'occurrence ce sera plus, en ce sens que ce sont cette fois-ci les 3 fonctions publiques qui vont renouveler l'ensemble des représentants des personnels de leurs instances respectives et en une seule fois (sans dérogation possible). L'enjeu est donc de taille et notre organisation travaille déjà, avec l'appui de notre fédération à une campagne électorale puissante et ambitieuse (fédération qui elle-même a subi un tassement en 2011, perdant sa place de première organisation de la FPE au profit de FO, cela à quelques voix, sachant que le vote électronique alors imposé à l'Éducation Nationale, premier bastion de la fonction publique s'était traduit par un effondrement de la participation particulièrement préjudiciable pour les grands syndicats de la FSU). Premier acquis, les organisations syndicales du Ministère ont très majoritairement obtenu de notre tutelle de renoncer au vote par voie électronique (l'UNSA et la CFDT n'ayant pas emporté l'adhésion sur ce point clé du point de vue de la participation des personnels et donc de l'exercice démocratique qui se joue ici). La réunion conclusive quant aux circulaires visant à arrêter les modalités de l'élection s'est tenu le 11 février. Maintenant l'ensemble des règles sont connues et nous avons devant nous la montée en charge de notre dispositif de campagne, avec nos résultats à

# Rapport d'activité 27<sup>e</sup> congrès Arras

faire valoir, ainsi que les valeurs et le syndicalisme de lutte et de transformation sociale que nous portons, fort de notre représentativité réelle, de notre implantation militante au plus près du terrain avec nos sections d'établissement et d'une communication renouvelée autour d'un triptyque qui a déjà fait ses preuves (site internet rénové, lettre d'information installée, bulletin repensé).

In fine, pour le SNETAP, comme pour la FSU, les objectifs sont clairs, en tendance continuer de progresser en voix (en dépit des départs en retraite non remplacés qui se poursuivent) et reconquérir les sièges perdus à quelques voix quelques soient les instances considérées. Notre campagne devra donc être active et déterminée et ce à tous les niveaux de notre organisation et dans tous les champs où nous sommes représentatifs, ici l'entrée en lice des agents de la Territoriale (pour nous nos collègues ex-TOS ATE) est un des enjeux majeurs de l'élection, car au sortir il en ira de la capacité ou non de notre fédération à avoir un siège et les moyens afférents au Conseil Supérieur de la FPT.

## **Syndicalisation... le temps de la reconquête reste devant nous !**

Sur fond de départs en retraite accrus, couplés avec la RGPP (départs en retraite d'un fonctionnaire sur deux non remplacés) et en dépit d'une droite dure, voire brutale, et d'une période de crise installée pour durer, force est de constater que l'érosion syndicale tend à se poursuivre et ce quelque soient les secteurs. Le syndicalisme ne peut pas et ne doit pas se voiler la face et en conséquence tâcher de renouveler ses approches sans y perdre ses valeurs et convictions. Tel a en tout cas été l'objectif que le SNETAP a poursuivi et qu'il continue de viser au niveau de

sa propre capacité à syndiquer, donc à faire adhérer, au sens noble du mot, les personnels de l'EAP. Ce qui est sûr, c'est que ça n'était pas forcément gagné au départ et que nous ne sommes pas encore rendu. Le bilan-étape, car c'est bien comme cela qu'il faut l'envisager, est donc en demi-teinte, avec du côté du verre à moitié plein, le fait que nous avons été en capacité de démontrer une année sur les trois qui se sont écoulées qu'avec du volontarisme, des initiatives et une bonne dose de conviction on peut y arriver.

Effectivement, fort de l'installation d'un groupe de travail « syndicalisation » permanent du BN (constitué autour du secteur VS et de nos trésoriers nationaux), et de la conduite de deux opérations successives, baptisées « Pas de bahut sans section », nous avons non seulement renforcé notre tissu militant localement (en le restructurant là où c'était possible), mais aussi stoppé l'érosion de notre nombre d'adhérent et même cette année là « renverser la courbe »...

Pour autant, du côté du verre à moitié vide, les deux dernières campagnes se sont avérées, sinon décevantes, en tout cas en deçà de notre objectif et nous avons connu un nouveau recul (passant en 2013 en dessous des 4 000 syndiqué(e)s). Il n'empêche que nous avons réussi à démontrer qu'il n'y avait pas de fatalité. Nous ne désarçons donc pas, avec, entre autres initiatives en cours, le déploiement d'un réseau de correspondants régionaux syndicalisation à même de suivre et d'amplifier au plus près du terrain la campagne de syndicalisation, en appui du secrétaire et du bureau régional SNETAP, ou encore la réalisation de livrets d'accueil complets et disponibles en ligne à mesure de leur écriture sur notre site internet et cela pour l'ensemble des catégories de personnels qui font la richesse (comme la complexité) de l'EAP. En guise de

ligne d'horizon, on peut évoquer une campagne 2013-2014 bien partie. Gageons qu'au congrès nous puissions acter une nouvelle reprise, il sera alors de notre responsabilité d'arriver cette fois à l'inscrire dans la durée !

## **Notre outil syndical : état des lieux**

Qui interroge sa représentativité doit impérativement se retourner et agir sur son propre fonctionnement... C'est l'objet de la dernière partie de notre rapport (qui comme les précédentes ne prétend pas à l'exhaustivité), passant de la confiance accordée au SNETAP dans les urnes, à sa capacité à faire adhérer les personnels, pour arriver à l'engagement militant lui-même et à la structure qui est la nôtre. Il convient donc de revenir sur cet outil qu'est le SNETAP, forgé depuis près de 50 ans durant maintenant par ceux qui nous ont précédé et par ceux qui l'investissent activement aujourd'hui, outil qui n'a pas d'intérêt pour lui-même en tant que tel, mais par rapport aux objectifs qu'il permet à l'EAP et à ses personnels d'atteindre ou d'approcher.

## **Fonctionnement...**

Au niveau interne, on soulignera tout d'abord des progrès significatifs accomplis au sein de la permanence du SNETAP, avec un dialogue approfondi entre Secrétariat Général et permanents techniques (nos collègues étant déchargés et non salariés, choix assumé et militant de notre organisation), fort de l'instauration d'une réunion en présence de membres du Bureau National, le second jour de notre instance mensuelle (qui elle-même a réinstauré la tenue du BN sur deux jours et non plus sur une seule journée comme la pratique nous y amenait plus souvent), mais des méthodes, des outils et un suivi

des décisions renouvelés. On notera également une régularité plus forte dans la convocation de secrétariats entre secrétaires généraux, inter-BN. Dans un autre domaine touchant à la capacité de notre organisation à se renouveler, ce mandat a vu notre commission de conciliation (qui est à même d'agir en cas de conflit internes entre syndiqués) gagner en rapidité et en efficacité, du fait de la procédure proposée et validée au congrès de Melle (RI intégré à la motion vie syndicale), qui a fluidifié et cadré son fonctionnement. De même, et dans un tout autre registre, nous avons grandement amélioré les outils et la circulation de l'information émanant de notre organisation. Au dernier congrès, nous avons inauguré notre nouveau site internet ouvert à tous, il est

## VIE SYNDICALE

aujourd'hui rodé et apprécié (notamment fort d'un « espace région » opérationnel et vivant), sachant que le secteur communication doit nous présenter au moment du congrès un bilan-étape quantitatif (fréquentation, publications...) et qualitatif (rubricage, moteur de recherche,...). Cet outil nous a permis, conformément aux mandats arrêtés ensemble, de ré-interroger notre bulletin mensuel et d'arrêter un format repensé avec un dossier de fond et quelques brèves d'actualité seulement, l'actualité du quotidien ayant par définition sa place sur le site. Enfin, nous avons complété nos outils et notre dispositif de communication avec le lancement en septembre 2013 d'une lettre d'information qui permet à nos syndiqués, ainsi qu'à toute personne souhaitant s'abonner, de recevoir mensuellement un résumé des principales actualités de l'EAP couvertes par notre site internet. Il est enfin à noter que nos secrétaires de section eux reçoivent un sommaire des dernières parutions sur le site chaque fin de semaine, ce qui permet de fait de réguler l'envoi des messages à notre liste section.

Quand on entend faire le point sur les principaux rouages du SNETAP, il en est deux qui sont incontournables, à savoir le fonctionnement de nos différentes catégories et CAP d'une part et celui de nos sections locales et régionales d'autre part. Concernant le suivi au quotidien de nos catégories-CAP, il convient de renvoyer au rapport du secteur Corporatif, même si on pourrait utilement rappeler ici le travail de fond engagé par nos catégoriels sur la réalisation de livrets d'accueil actualisés et sous format numérique (voir partie « syndicalisation »). On ne fera pas l'impasse non plus sur la conviction acquise durant ce mandat par le Bureau National de renforcer le caractère plus politique de nos élus en CAP, en réfléchissant dès notre prochain congrès à un

CSN par an qui se réunirait dans sa configuration « Parlement » du SNETAP, c'est-à-dire avec nos commissaires paritaires ès qualité ou leurs suppléants, sur le modèle fédéral des CDFN FSU en présence des SD (une motion pourrait sans doute se retrouver versée au RI de notre organisation si le congrès adhère à la proposition).

Pour élargir notre propos, y compris aux sections locales et régionales, un lien fort est à établir avec nos choix en matière de dispenses qui ont continué avec constance durant ces 3 ans à permettre de procéder à un rééquilibrage progressif des décharges entre catégories (certaines étant très fortement en dévers par rapport à d'autres). Ce travail est en cours avec l'appui du CSN. De même, nous poursuivons notre soutien aux régions dont les secrétariats régionaux sont en cours de renouvellement ou viennent de l'être. Sur ce dernier aspect, soulignons que le cap a été tenu alors même que notre perte d'un siège au CTM en 2011 a amené à un tassement de notre volume de dispenses (qu'on a compensé depuis en convertissant un certain nombre d'autorisations spéciales d'absence, disposition permise par la nouvelle loi), sur fond de responsabilités accrues de nos bureaux régionaux (voir le rapport PSL concernant la décentralisation aux régions d'une part de la décision concernant la définition de la carte scolaire pour les formations professionnelles initiales). Il convient également de rappeler que le pari de la reprise à la hausse de la syndicalisation, nous le faisons sur la capacité de nos sections régionales et locales à se re-mobiliser... Dernier point notable quant aux actions importantes conduites depuis Melle en soutien des militants de nos sections locales (élus comme simples syndiqué-e-s), le travail d'accompagnement de notre secteur formation, qui a adapté et complété

l'offre de formation en regard des besoins de terrain, qui travaille à l'actualisation de certains outils (agenda du secrétaire de section revu annuellement, diaporama de présentation du SNETAP-FSU, outils d'analyse des budgets d'EPL...). On ajoutera l'élaboration par le secteur PSL de fiches-outils sur les instances régionales à l'adresse de nos élus à ce niveau de responsabilité et deux amendements statutaires que le BN soumet à l'avis de notre congrès concernant d'une part le rôle de coordination des régions par un élu du BN, fonction qui se retrouverait ainsi « institutionnalisée » et d'autre part l'association systématique d'un-e élu-e du CSN à chacun de nos bureaux nationaux afin de renforcer notre expertise et notre vie militante partagée.

### **CFA-CFPPA, SUP et LPM, des priorités majeures qui demeurent**

Dans la continuité de nos trois derniers congrès, notre secteur CFA-CFPPA a poursuivi ses actions, en impulsant de nouvelles assises nationales, marqué en particulier par un travail d'expertise juridique engagé sur légitimité du « tout appel d'offre » par les conseils régionaux comme principal mode de financement de la formation continue, et en portant activement le mandat qui consiste à soutenir l'émergence de réseaux régionaux CFA-CFPPA à la faveur d'assises au plus près des collègues. Un bilan-étape reste à faire quant aux opérations réalisées (couverture géographique, régions à prioriser à l'avenir...), aux moyens mis en place pour assurer un suivi sur la durée, ou encore sur l'état du réseau de correspondants régionaux et locaux (à partir en particulier de la liste de diffusion dédiée)... Une montée en charge en matière de syndicalisation doit également pouvoir occuper une



# Rapport d'activité 27<sup>e</sup> congrès Arras

partie des échanges du secteur à l'occasion de notre prochain congrès. Un secteur redisons-le qui dans le contexte de grande instabilité traversé par nos CFA-CFPPA, se doit d'être conforté. Ainsi, et compte-tenu des champs à couvrir, que ce soit les nombreux sujets corporatifs à traiter, ou la nécessité de liens plus permanents à assurer avec la FSU et ses syndicats nationaux en prise avec la formation professionnelle et continue (en peut ici citer le SNES en prise directe avec les évolutions récentes intervenues au niveau des GRETA), il est apparu nécessaire de proposer un nouveau renforcement du secteur, renforcement en lien avec l'une des évolutions statutaires proposées au congrès, qui vise à créer une nouvelle catégorie au sein du CSN dédiée aux ACB. Or, une majorité de ces agents exerçant en CFA-CFPPA, cela devrait permettre au secteur de se décharger d'une partie du lourd suivi corporatif effectué... sur fond de provocations à répétition de la DGER et d'attente d'arbitrage sur bien des points (1607h, dégageant accru des personnels gagés, renoncement à toute titularisation en centre, volonté de se délester des missions de service public en direction des conseils régionaux...).

Autre « territoire d'enjeux » à continuer de soutenir, l'Enseignement Supérieur Agricole, sachant que ce mandat aura permis de valider toute la pertinence de la coordination que nous avons été amenée à instaurer. Celle-ci aura contribué à dynamiser le secteur avec sur les deux premières années des temps de réflexion communs à travers la réalisation de « Rendez-vous du SUP », formule plus que pertinente sur le fond, mais qui a aussi révélé la nécessité de ré-interroger la vie syndicale et in fine la capacité de mobilisation de nos syndiqué-es des écoles du SUP. Ce travail de vie syndicale vient d'être amorcé mi-janvier et est appelé à se pour-

suivre, les questions de la syndicalisation, du militantisme comme du travail intersyndical étant appelées à être approfondies. Un groupe d'animation national de cette démarche autour de notre coordinatrice et des élu-es catégoriel-le-s est en place et pourrait à moyen terme préfigurer la naissance d'un nouveau secteur (cf. mandat d'étude du congrès de Melle à proroger).

Enfin, il convient de souligner qu'une dynamique syndicale de qualité s'est poursuivie durant ce mandat au niveau des LPM, dans lesquels le SNETAP a désormais une réelle assise. Il est respecté, en capacité de se faire entendre et d'être écouté, comme en témoigne la création par le Ministère de l'Écologie de deux BTSA dans l'enseignement maritime, demande portée plusieurs années durant avec constance et conviction par notre organisation, rejointe sur ce dossier par la CFDT. Par ailleurs, pour revenir dans le champ strict de notre vie interne, on notera qu'en dépit du départ d'un de nos élus nationaux, en lien avec un repositionnement professionnel et personnel, nos représentants des LPM au CSN ont su se renouveler. Pour autant, en ce domaine exigeant qu'est la vie militante, ce souci de prise de relais doit demeurer constant et ce quelque soit le niveau d'organisation considéré.

## Affaires individuelles et enjeux collectifs

Si cette partie du rapport ne sera pas la plus longue, elle tend, pour autant, à revêtir une dimension à la mesure de la dégradation nette des conditions de travail subies depuis une dizaine d'année maintenant par les agents de l'EAP toutes catégories confondues. Ainsi, le SNETAP a-t-il été amené à installer de manière pérenne un référent juridique en son sein, en lien avec nos trois cabinets d'avocats. Par ailleurs, nous avons commencé

à réinterroger notre « dispositif de suivi des dossiers harcèlement » installé en interne en 2010-2011, cela à la demande pressante d'un certain nombre de nos régionaux, à la faveur d'un groupe de travail émanant du CSN et qui va être utilement renforcé par notre secrétaire du CHSCTM d'une part et notre camarade en charge de l'appui juridique d'autre part. On relèvera aussi la mise en place d'un groupe « handicap » coordonné par un membre du BN et qui couvre le champ tant des personnels de l'EAP en situation de handicap que de nos usagers et de l'appui auquel ils ont droit dans nos établissements...

Enfin, on ne saurait trop insister sur deux autres secteurs, positionnés à mi-chemin entre affaires individuelles et intérêts collectifs, dont l'action est plus que jamais indispensable à soutenir. L'un comme l'autre continuent de monter en charge au sein du SNETAP. Parlons d'abord notre secteur emploi précaire, qui a poursuivi de façon très volontariste la mise en œuvre de notre mandat « abus de CDD », avec des jurisprudences établies tant dans l'enseignement technique que dans le SUP. Ce secteur est en cours de renouvellement (après le départ d'un de ses piliers) et celui-ci se doit d'être à la hauteur, un binôme couvrant le technique et l'ESA serait sans doute le bienvenu. Enfin terminons sur notre engagement fort, à travers notre secteur action sociale, sécurité et santé au travail, dans la dynamique des CHSCT, qui, de par les pouvoirs qui sont les leur du fait de la loi (droit d'enquête, de visite, procédure d'urgence...), constituent indéniablement un nouveau levier de l'action syndicale à actionner. Le SNETAP et la FSU s'y emploient, en dépit des multiples coups de freins de l'administration et tout particulièrement de la part de notre ministère. Nos CHSCT régionaux sont depuis près de 2 ans quasi

paralysés faute d'engagements clairs du Cabinet du Ministre tant sur les compétences de ces derniers que sur les moyens en décharges pour faciliter l'implication des représentants des personnels (conformément au protocole acté par la Fonction Publique et déjà mis en œuvre à l'EN depuis la rentrée 2013). Le SNETAP a clairement appelé ses secrétaires des CHSCT en région à se mettre en retrait de l'instance tant que les choses ne seront pas tranchées en faveur des agents et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

## Congrès National, le défi du passage de 2 à 3 ans en passe d'être relevé

S'il fut un mandat douloureux

## VIE SYNDICALE

à prendre lors de notre dernier congrès, ce fut bien celui du passage de celui-ci de 2 à 3 ans. Dououreux car le congrès demeure le plus beau rendez-vous démocratique d'une organisation syndicale, il est ainsi un moment où cette dernière se régénère en ré-interrogeant et en complétant ses mandats, avec la force du collectif rassemblé. Mais ce rendez-vous là se prépare et s'armature, il ne saurait souffrir pas d'à peu près, en regard de l'énergie qu'il mobilise. En ce sens, le temps de mise en œuvre de nos mandats tendait aussi à se réduire par trop... En conséquence le BN, puis le CSN, ont porté à Melle ce mandat, que le congrès, puis nos adhérents ont validé. Pour autant, nous avons collectivement imaginé des rendez-vous intermédiaires, ainsi que des points-étapes réguliers dans l'intervalle des 3 ans.

A l'heure du premier bilan, le Bureau national le considère comme plutôt satisfaisant. A l'appui, on peut relever l'instauration depuis 2 ans de rapports d'acti-

vités annuels en lien avec les dépenses de service accordées, tout militant déchargé nationalement rendant compte.

De même, le succès des deux premières éditions de nos Journées d'études est à inscrire en positif. Certes, la participation effective du plus grand nombre reste à réaliser, mais instaurer une nouvelle culture prend aussi un peu de temps, et ce que l'on retiendra d'abord c'est la qualité indéniable de ces rendez-vous (thèmes multicatégoriels, intervenants extérieurs, productions, diffusion exemplaire sur les premières journées...), le tout ayant vocation à préparer un certain nombre de mandats qui seront soumis à notre congrès, conformément aux orientations statutaires qui leur sont assignées. Elles sont aussi l'occasion pour les syndiqué-e-s de co-construire des connaissances, des valeurs, des représentations,... Cette collégialité basée sur l'échange, le débat et la délibération collective, fait que ce type d'action régulière permet de contrecarrer

des tentations de militances et d'actions très populistes, clivantes et xénophobes, le SNETAP préférant, en valeurs comme en actes, porter l'esprit de l'éducation populaire plutôt que celui de la démagogie et des « collectifs » de circonstance.

Enfin, on soulignera la volonté affirmée de la commission vie syndicale et au-delà du CSN de renforcer encore l'organisation de notre congrès national afin d'être à la hauteur de l'enjeu (mise en place d'un groupe d'organisation plusieurs mois en amont de l'événement, poursuite du travail d'allègement des supports mis en débat au niveau de nos sections locales et régionales, comme pour le congrès lui-même - rapports d'activités, problématiques, pré-motions diffusées dès l'ouverture). Nous avons enfin modifié le RI du SNETAP à l'occasion de notre dernier CSN en vue de favoriser une participation accrue, en relevant les tranches fixant le nombre de délégué-e-s par section... Beau défi que la réussite de notre congrès d'Arras !



# Rapport financier

Ce rapport financier couvre les trois exercices écoulés depuis notre dernier congrès : 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.

## Un nouveau cadre réglementaire

Ces exercices sont les trois premiers à s'inscrire dans le nouveau cadre réglementaire dit « de transparence financière » qui s'impose à notre organisation depuis la parution de la Loi du 20 Août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, complétée par le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs... qui nous a contraint, à partir de l'exercice 2010/2011 :

- à tenir des comptes annuels globaux (intégrant donc les comptes des sections locales et régionales à la comptabilité nationale) ;
- à en assurer la publicité ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels.

Conformément aux dispositions réglementaires que cela nous a également imposé, les comptes et l'affectation du résultat sont donc maintenant annuellement :

- arrêtés par le Bureau National et
- validés par le Conseil Syndical National.

L'ensemble des comptes et le rapport du Commissaire aux comptes

sont consultables sur le site du Journal Officiel à l'adresse suivante : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/index>

## Quelles conséquences pour le Snetap

### Financières

Le Snetap a donc dû se doter d'un outil informatique permettant l'intégration des comptabilités de toutes les sections. Un tel outil n'existant pas sur la marché, nous avons travaillé à son élaboration à partir, et avec son concepteur, d'un logiciel « libre ». Un outil qui a évolué et continuera de le faire afin de faciliter le travail des trésoriers des sections locales et régionales.

Nous avons également nous attacher les services d'un expert comptable pour un appui à la conception du logiciel, une aide au suivi de la comptabilité et pour la préparation des documents qui sont fournis au Commissaire aux comptes avec lequel nous nous sommes engagés.

### Organisationnelles

La mise en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, a mobilisé les deux trésoriers nationaux et notre responsable informatique, mais a eu aussi des conséquences sur l'ensemble des trésoriers des sections régionales et locales. L'obligation d'utiliser un outil informatique commun pour enregistrer les adhésions et toutes les opérations comptables imposent à tous une manière identique de travailler et une très grande rigueur. Il faut souligner l'investissement

des trésoriers locaux sans qui rien n'aurait été possible.

### Statutaires et réglementaires

L'obligation de validation annuelle par un commissaire aux comptes de la comptabilité nous a contraint à modifier certaines dispositions statutaires et réglementaires de notre syndicat.

### Un mal pour un bien

En nous contraignant à utiliser un logiciel de comptabilité commun, ce nouveau contexte réglementaire nous permet une tenue des comptes normalisée (plan comptable). Cela nous permet également d'avoir une vision globale de l'état de nos finances facilitant ainsi la transparence que nous devons en premier lieu à nos militants.

## Compte de résultats : COMMENTAIRES

### Généralités :

- les trois exercices sont excédentaires et ont permis une mise en réserves pour événements exceptionnel (Congrès de Journées d'études) ;
- les produits comme les charges sont au cours de ces trois exercices, année après année, en légère diminution.

### Au niveau des produits :

- diminution régulière des produits essentiellement en raison de la



## RAPPORT FINANCIER

baisse de la dotation ministérielle « gonflée » en 2010/2011 par l'attribution cette année là d'une subvention exceptionnelle liée à la mise en œuvre de la Loi de 2008 et en baisse significative en 2012/2013 suite à la dernière consultation générale qui a vu l'entrée d'une organisation syndicale supplémentaire au sein du CTM, réduisant ainsi la part de chacune des autres OS. Produit des subventions en moyenne sur trois ans : 69 600 € (mais seulement : 56 600 € en 2012/2013).

- la baisse significative du nombre de syndiqués (même si l'exercice 2010/2011 avait enregistré une légère reprise suite à une mobilisation autour de l'opération « Pas de bahut sans section ») impacte les produits en 2011/2012 et dans un degré moindre en 2012/2013 car la baisse est masquée pour cet exercice par l'augmentation du montant moyen d'une cotisation. Produit des cotisations en moyenne sur trois ans : 483 000 €.

- 2010/2011 : 4145 syndiqués (3949 actifs + 196 retraités) - cotis. moyenne : 118 €
- 2011/2012 : 4064 syndiqués (3869 actifs + 195 retraités) - cotis. moyenne : 118 €
- 2012/2013 : 3975 syndiqués (3790 actifs + 185 retraités) - cotis. moyenne : 120 €

Les cotisations, avec une moyenne de plus de 85 % sur trois ans, représentent toujours l'essentiel des ressources de notre syndicat.

- pour mémoire, en moyenne : produits financiers (8200 €) et autres produits (6000 €).

### Au niveau des charges :

- le poste « **frais déplacements, missions, réceptions** » reste le plus important - il représente sur les trois ans **plus de 53 %** des charges et témoigne de l'activité de notre syndicat tant au niveau

du fonctionnement des instances (Congrès, CSN, BN, SG) que des actions qu'il met en œuvre. Il est relativement stable sur les trois ans (262 000 € en moyenne).

Au niveau des actions mises en œuvre, à signaler l'organisation de « Journées d'Etudes » (07/08 décembre 2011 et 03/04 avril 2013) qui, conformément aux engagements pris, sont organisées depuis la modification de la périodicité de ces congrès, dans l'intervalle entre deux congrès.

Les autres principales charges sont :

- **le matériel de reprographie** de la permanence : 45 000 € en moyenne pour les crédits bail, les locations et l'entretien et la maintenance de ces matériels. A noter que suite au renouvellement de ces matériels et de la renégociation de contrats, nous sommes passés d'une moyenne annuelle de 60 000 € à 45 000 € donc pour ces trois derniers exercices.

- **le bulletin** (affranchissement compris) : 43 200 € en moyenne (contre 50 000 € auparavant) avec une baisse très sensible sur les deux dernières années en raison de l'évolution de la forme du bulletin avec une pagination constante (8 pages) et donc un coût d'impression moindre.

- **les cotisations** : 42 600 € en moyenne. Il s'agit essentiellement de la cotisation versée à la FSU et pour une petite partie à FGR FP (Retraités). La cotisation versée à notre Fédération, calculée à partir du nombre de nos syndiqués, reste stable. La baisse du nombre de nos adhérents étant « compensée » par une augmentation de part reversée par adhérents.

- **Les rémunérations d'inter-médiaires et d'honoraires** : 29 400 € en moyenne d'honoraires, d'avocat (environ pour moitié), le reste représentant les honoraires du concepteur et hébergeur du logiciel comptable, du concepteur du site et

de la lettre d'info, de l'expert comptable et du Commissaire aux comptes.

A noter une grande variation selon les exercices des honoraires d'avocats (6 400 € en 2009/2010 et 19 400 € en 2010/2011), mais une tendance constante à l'augmentation sensible de ce poste.

Concernant les honoraires des prestataires liés à la mise en œuvre de la compta sous sa forme actuelle, ils se stabilisent autour de 10 000 € par an (auquel il faut ajouter les frais liés à l'hébergement de la compta - près de 3 000 € par an).

- **Les frais postaux et de télécommunications** : 31 100 € en moyenne (hors affranchissement du bulletin) - Affranchissement, essentiellement depuis la permanence : 20 900 € en moyenne ; téléphone, 9 000 € et internet, 1 200 €.

- **les fournitures administratives** : 10 800 € en moyenne sont essentiellement liés au fonctionnement de la permanence et concerne pour une grande partie des achats de papier.

- Pour mémoire, **l'ensemble des autres charges**, (25 800 € en moyenne) ne représentent que 5,2 % du total des charges.

## Réserves

A l'issue de ces trois derniers exercices le montant des réserves qui était de 553 625 € au 31/08/2010 s'élève à 777 516 € au 31/08/2013.

Elles sont réparties entre trésorerie nationale (60 %), trésoreries régionales (20 %) et trésoreries des sections locales (20 %).

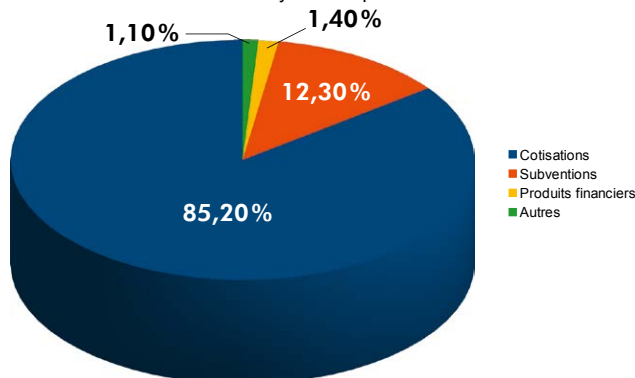
Compte de l'état de ces réserves, l'aspect financier ne constitue pas un frein à une activité syndicale que l'on souhaite toujours plus soutenue comme l'exige la situation de l'enseignement agricole et de ses personnels, bien au contraire !

## Comptes de résultat

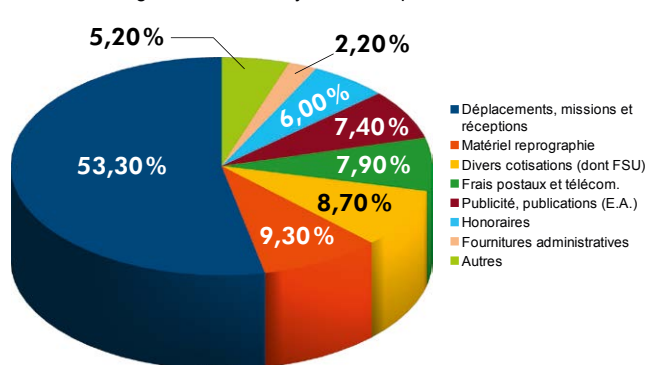
| Produits                              | 2010-2011        | 2011-2012        | 2012-2013        |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Cotisations                           | 492 268€         | 479 363€         | 477 520€         |
| Subventions                           | 84 177€          | 68 029€          | 56 584€          |
| Amortis. et transfert de charges      | 0€               | 924€             | 3 585€           |
| Autres                                | 1 147€           | 1 536€           | 281€             |
| <b>TOTAL Produits d'exploitation</b>  | <b>577 591 €</b> | <b>549 852 €</b> | <b>537 970 €</b> |
| Charges                               | 2010-2011        | 2011-2012        | 2012-2013        |
| Prestation service (impression livre) | 2 850€           | 0 €              | 0 €              |
| Petit équipement et matériels         | 2 822€           | 4 270 €          | 3 308 €          |
| Fournitures administratives           | 10 008 €         | 11 779 €         | 10 648 €         |
| Matériel repro                        | 48 922 €         | 48 259 €         | 39 742 €         |
| - Crédits bail                        | 18 565 €         | 13 576 €         | 11 604 €         |
| - Locations                           | 20 757 €         | 20 757 €         | 20 867 €         |
| - Entretien maintenance               | 9 600 €          | 13 926 €         | 7 271 €          |
| Locations et hébergements             | 932 €            | 3 802 €          | 3 795 €          |
| Assurances                            | 308 €            | 463 €            | 463 €            |
| Documentation                         | 3 990 €          | 5 285 €          | 9 578 €          |
| - CDI                                 | 2 440 €          | 2 985 €          | 2 733 €          |
| - hors CDI                            | 1 550 €          | 2 300 €          | 6 845 €          |
| Honoraires                            | 26 286 €         | 31 324 €         | 31 051 €         |
| - Avocats                             | 6 436 €          | 19 429 €         | 15 946 €         |
| - Compta (Compt., CAC, logiciel)      | 16 800 €         | 11 305 €         | 10 370 €         |
| - Divers                              | 3 050 €          | 1 525 €          | 3 800 €          |
| Publicité, publications               | 45 789 €         | 29 214 €         | 34 199 €         |
| - Cadeaux                             | 1 060 €          | 515 €            | 1 253 €          |
| - Divers                              | 309 €            | 0 €              | 0 €              |
| - Publication EA                      | 44 420 €         | 28 699 €         | 32 946 €         |
| Déplacements, missions et réceptions  | 262 945 €        | 265 872 €        | 258 342 €        |
| - Déplacements                        | 184 559 €        | 193 574 €        | 169 466 €        |
| - Frais de missions                   | 73 646 €         | 67 975 €         | 85 810 €         |
| - Réceptions                          | 4 740 €          | 4 323 €          | 3 066 €          |
| Frais postaux et télécom.             | 41 521 €         | 39 704 €         | 35 767 €         |
| - Internet, tél, affranchissement     | 29 333 €         | 35 651 €         | 28 385 €         |
| - Affranchissement EA                 | 12 188 €         | 4 054 €          | 7 383 €          |
| Frais bancaires                       | 3 867 €          | 5 648 €          | 3 084 €          |
| Divers cotisations                    | 42 264 €         | 42 315 €         | 43 207 €         |
| - FSU                                 | 40 177€          | 40 656 €         | 41 664 €         |
| - FGR                                 | 1 465 €          | 1 509 €          | 1 493 €          |
| - Divers                              | 623 €            | 150 €            | 50 €             |
| Impôts (timbres fiscaux)              | 0 €              | 0 €              | 455 €            |
| Salaires, traitements, indemnités     | 0 €              | 0 €              | 762 €            |
| Dotations amortissements              | 3 652 €          | 2 283 €          | 6 382 €          |
| Autres charges                        | 398 €            | 1 023 €          | 1 066 €          |
| <b>TOTAL Charges d'exploitation</b>   | <b>496 553 €</b> | <b>491 241 €</b> | <b>481 848 €</b> |
| <b>RÉSULTAT d'exploitation</b>        | <b>81 038 €</b>  | <b>58 611 €</b>  | <b>56 122 €</b>  |
| Produits financiers                   | 2 895 €          | 10 900 €         | 10 873 €         |
| <b>RÉSULTAT financier</b>             | <b>2 895 €</b>   | <b>10 900 €</b>  | <b>10 873 €</b>  |
| Produits exceptionnels                | 6 165 €          | 253 €            | 4 006 €          |
| Charges exceptionnelles               | 2 080 €          | 1 406 €          | 3 487 €          |
| <b>RÉSULTAT exceptionnel</b>          | <b>4 085 €</b>   | <b>- 1 153 €</b> | <b>519 €</b>     |
| <b>RÉSULTAT – EXCÉDENT</b>            | <b>88 019 €</b>  | <b>68 357 €</b>  | <b>67 515 €</b>  |

# Rapport d'activité 27<sup>e</sup> congrès Arras

Produits annuels moyens sur période 2010/2013



Charges annuelles moyennes sur période 2010/2013



# Rapport d'activité 2011-2014

## Modalités de vote



Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès national (du 9 au 12 avril à Arras) et conformément à nos statuts, l'ensemble des adhérent(e)s du SNETAP est appelé à se prononcer sur le rapport d'activité présenté par le Bureau National.

**Date limite d'envoi des votes :**  
**25 mars 2014,**  
**cachet de la poste faisant foi**

Conformément à nos statuts, le rapport figurant dans supplément au bulletin l'Enseignement Agricole n°361 de notre revue l'Enseignement Agricole est soumis au vote de tous les adhérents à jour de leur cotisation.

### Le matériel de vote suivant a dû vous être remis par votre secrétaire de section\*

- Une enveloppe vierge anonyme.
- Une enveloppe pré-imprimée à compléter et signer.
- Un bulletin de vote.

### Modalités de vote :

#### Dans les sections :

Le ou la secrétaire de section remet à chaque adhérent(e) le matériel de vote.

L'adhérent(e) glisse son bulletin de vote, après l'avoir rempli, dans l'enveloppe vierge et insère cette première enveloppe dans l'enveloppe pré-imprimée qu'il ou elle renseigne (nom-prénom, région, département, établissement), signe et remet au ou à la secrétaire de section.

#### Adhérents retraité(e)s et adhérent(e)s isolé(e)s :

Pour les syndiqué(e)s retraité(e)s, ou isolé(e)s, le matériel est adressé individuellement par voie postale\*. Il en est de même pour ceux ou celles qui ne seront pas en mesure de voter dans leur section, pour raison de déplacement ou autre, et qui en feront la demande.

### Les votes sont à adresser à :

**Commission de contrôle  
SNETAP-FSU  
251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15**

\* Remarque : Au cas où un(e) adhérent(e) rencontrerait des difficultés pour se procurer le matériel de vote (enveloppes pré-imprimées), l'utilisation d'enveloppes ordinaires est acceptée, à condition :

- que l'enveloppe n°1 ne comporte aucun signe distinctif
- que l'enveloppe n°2 comporte toutes les indications mentionnées ci-dessus et soit signée.

Le bulletin de vote est téléchargeable sur le site internet du SNETAP : [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)

